

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2016



COBAS ^{IBA}



Communauté d'Agglomération
Bassin d'Arcachon Sud

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016





Au-delà d'un simple exercice de style et d'une obligation réglementaire, le rapport d'activités est un outil de travail pour notre collectivité permettant, non seulement, de faire un bilan exhaustif des actions menées au cours de l'année passée mais également de garantir la cohérence de notre feuille de route sur l'ensemble du mandat.

2016 fut une année très dense pour la COBAS, avec des dossiers souvent complexes, de grands chantiers en cours ou à l'étude, tels que l'amélioration de la desserte du Bassin par l'axe A660/RN 250, la rénovation des écoles, le terrain de football synthétique et la réhabilitation des installations sportives du Lycée de la Mer à Gujan-Mestras, les Pôles d'Echanges Multimodaux ou bien encore les pistes cyclables...

Parmi les autres temps forts de l'activité 2016, on peut citer, notamment, au chapitre économique, l'inauguration de l'agence de développement économique BA2E, au service des entrepreneurs de notre territoire, le 4 avril 2016. Bassin formation, le pôle de formation multi-métiers de la COBAS, permet, quant à lui, de former des apprentis en phase avec la réalité du terrain.

Demain, la généralisation des technologies numériques fixes et mobiles facilitera l'émergence de nouveaux services et le développement de nouveaux usages. Il nous faut donc accompagner nos populations en favorisant les opportunités d'apprentissage dans ce domaine.

Concernant le personnel de la COBAS, la pose de la 1^{ère} pierre du futur Centre Technique, en 2016, est la promesse d'un nouvel environnement de travail, adapté aux exigences de ce type d'équipement.

La Communauté d'Agglomération veut aussi rendre le territoire encore plus agréable à vivre et généreux qu'il ne l'est aujourd'hui. En termes de gestion de l'eau, la société SEEBAS a été créée, en janvier 2016, pour une durée de 12 ans. So'Bass devient désormais la marque de référence unique. Si cette renégociation fut longue, elle donne à la COBAS de nouvelles responsabilités sur le contrôle régulier du délégataire et les relations avec les usagers.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, avec la nouvelle délégation de Service Public des Transports, c'est un réseau avec une offre de services élargie qui est proposé aux habitants.

Au chapitre du logement, le nouveau Programme Local de l'Habitat (2016-2020) démontre l'engagement fort de la COBAS pour assurer aux habitants un parcours résidentiel cohérent dans de nouveaux logements.

Enfin, le Contrat Local de Santé a engagé une réflexion avec les professionnels de santé et les acteurs publics afin de structurer nos actions, notamment en matière de prévention.

Cette année encore, le travail approfondi réalisé avec les Maires et les élus du Conseil Communautaire, dans un esprit vraiment consensuel, permet de proposer à nos administrés et aux usagers de l'Agglomération une offre urbaine plus riche, des réseaux plus intenses pour mieux répondre à leurs aspirations.

Marie-Hélène Des Esgaulx
Président de la COBAS

LA PRÉSIDENTE



Marie-Hélène Des Esgaulx

LES VICE-PRÉSIDENTS



Jean-Jacques Éroles
Délégué à l'intercommunalité



Yves Foulon
Délégué aux Relations avec l'État



François Deluga
Délégué aux Relations avec la Région et le Département



Jacques Chauvet
Délégué aux Finances et à l'Administration Générale



Jean-Claude Vergnères
Délégué aux Travaux et Équipements Communautaires



Patrick Malvaes
Délégué aux Transports et Intermodalité



Jean Bernard Biébler
Délégué à l'Éducation et à la Formation



Xavier Paris
Délégué à l'Emploi, Développement Économique et Promotion du Territoire



Françoise Léonard-Moussac
Déléguée à la Solidarité Santé et Prévention



Bernard Lummeaux
Délégué aux Politiques Culturelles et Sportives Communautaires



Michèle Bourgoïn
Déléguée à l'Habitat et à la Cohésion Sociale



Thierry Maisonnave
Délégué à la Gestion des Déchets et à l'Environnement

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Jean-Paul Chansarel
Délégué aux Relations avec les Usagers de la COBAS



Dominique Ducasse
Délégué à l'Environnement et au Développement Durable



André Moustié
Délégué aux Sports et aux Relations avec les Clubs Sportifs



Cyril Socolovort
Conseiller délégué au Service Public de l'Eau

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Arcachon



Geneviève Bordedeбат



Martine Caussarieu



Eugène Cœuret



Yvette Maupilé



Maurice Granet

La Teste-de-Buch



Éric Bernard



Christine Charton



Christine Delmas



Monique Guillon



Grégory Joseph



Lauretta Lahon-Grimaud



Élisabeth Monteil-Macard



Patrick Davet



Brigitte Grondona



Pierre Pradayrol



Françoise Coineau

Gujan-Mestras



Sylvie Bansard



André Castandet



Évelyne Donzeaud



Annie Duroux



Tony Lourenço



Élisabeth Rézer-Sandillon



Sylviane Stome



Jean-Jacques Guignier

Le Teich



Valérie Collado



Philippe De Las Herras



Dany Fressaix

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

- Le territoire p 06
- Les compétences p 09

L'ACTIVITÉ 2016

- Les grands chantiers p 11
- La politique de développement économique p 15
- La formation p 20
- La collecte et le traitement des déchets p 25
- La gestion de l'eau p 29
- La politique de mobilité p 32
- La politique de l'habitat p 39
- La politique sportive p 41
- La politique culturelle p 43
- Le Contrat Local de Santé p 45
- La prévention et la solidarité p 47
- La jeunesse et l'animation - La vie sociale p 50
- Le Centre de Recueil Canin p 52
- La fourrière automobile p 54
- La sécurité des établissements recevant du public p 56

LA POLITIQUE CONTRACTUELLE DU PAYS BASSIN D'ARCACHON - VAL DE L'EYRE

- Les actions 2016 p 59

L'ACTIVITÉ EN INTERNE

- Les ressources humaines p 63
- Les finances p 65
- Les affaires juridiques et la commande publique p 72
- La gestion de l'information p 74

LE TERRITOIRE



UN TERRITOIRE EXCEPTIONNEL ET PRÉSERVÉ



Situé à 50 kilomètres de la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Sud Bassin est bordé, au nord, par le plan d'eau du Bassin d'Arcachon et, à l'ouest, par l'océan Atlantique. Ce territoire unique et attractif possède un environnement naturel exceptionnel et un patrimoine culturel spécifique (forêt, ostréiculture, métiers de la mer...). L'Agglomération connaît, par ailleurs, une poussée démographique significative.

Le 7 décembre 2001, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS), qui regroupe les communes d'Arcachon, La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras et Le Teich, a succédé au District, créé en 1973.

La COBAS s'est dotée de nouvelles compétences afin d'améliorer les équipements et les services rendus à ses habitants.

Aujourd'hui, elle souhaite répondre, au quotidien, aux besoins et aux difficultés des habitants du Sud Bassin tout en préservant un développement équilibré et harmonieux du territoire.

Recensement de la population au 1^{er} janvier 2017



	Superficie	Population (nombre d'habitants)
Arcachon	756 ha	10 700
La Teste-de-Buch	18 020 ha	26 381
Gujan-Mestras	5 399 ha	21 062
Le Teich	8 708 ha	7 567
COBAS	32 883 ha	65 710



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



En 2016, il est composé de 44 membres désignés par les Conseils Municipaux des quatre communes, à raison d'un représentant par tranche de 1 500 habitants.

- **Arcachon** : 8 délégués
- **La Teste-de-Buch** : 17 délégués
- **Gujan-Mestras** : 14 délégués
- **Le Teich** : 5 délégués



Arcachon



La Teste-de-Buch



Gujan-Mestras



Le Teich

LE BUREAU



Il est composé de 20 membres élus par le Conseil Communautaire dont :

- le Président,
- 12 Vice-présidents (dont les 4 maires),
- 4 Conseillers délégués.

LES COMMISSIONS



9 commissions thématiques

Lieux d'échanges entre les élus, elles sont composées de 9 membres et présidées par un Vice-président ou le Président.

Elles sont facultatives et créées en fonction des compétences :

- Emploi, développement économique et promotion du territoire,
- Gestion des déchets et environnement,
- Travaux et équipements,
- Politiques sportives et culturelles communautaires,
- Habitat et cohésion sociale,
- Education et formation,
- Transports, déplacements et intermodalité,
- Finances et administration générale,
- Solidarité, santé et prévention.

9 commissions règlementaires

Conformes au Code Général des Collectivités Territoriales :

- Commission d'Appel d'Offres,
- Commission de Délégation de Service Public,
- Commission locale d'évaluation des charges transférées,
- Commission consultative des services publics locaux,
- Commission de sécurité des Établissements Recevant du Public,
- Commission d'accessibilité aux personnes handicapées,
- Commission de contrôle financier,
- Commission intercommunale des impôts directs,
- Eau potable.

LES COMPÉTENCES



LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES



Développement économique

- Zones d'activités d'intérêt communautaire,
- Aéroport,
- Actions de développement économique,
- Pépinière d'entreprises,
- Agence de développement économique BA2E,
- Très Haut Débit.

Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
- Organisation des transports urbains,
- Transports scolaires.

Politique de la ville

- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD),
- Insertion sociale,
- Animation locale,
- Accueil des gens du voyage : aire de grand passage de la COBAS.

Équilibre social de l'habitat

- Programme Local de l'Habitat (PLH),
- Actions en faveur du logement social.

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES RETENUES PAR LA COBAS



- Collecte/élimination/valorisation des déchets,
- Eau/production et distribution,
- Assainissement (délégué au SIBA),
- Équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire,
- Voiries et parcs de desserte des équipements de la Communauté.

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES EXERCÉES PAR LA COBAS



Formation

- Centre de Formation des Apprentis,
- Atelier de Pédagogie Personnalisée,
- Formation Continue.

Éducation

- Construction et réhabilitation lourde des écoles maternelles et primaires.

Solidarité/action sociale/santé

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),
- Partenariat avec les associations liées à l'insertion (logement, mobilité),
- Contrat Local de Santé (CLS).

Emploi

- Rencontres de l'emploi,
- Mission Locale.

Sécurité prévention

- Commission de Sécurité des Établissements Recevant du Public,
- Commission pour l'accessibilité des personnes handicapées,
- Contingent d'incendie,
- Cofinancement des casernes de sapeurs-pompiers,
- Centre de Recueil Canin,
- Fourrière automobile.



LES GRANDS CHANTIERS



L'AMÉLIORATION DE LA DESSERTE DU BASSIN PAR L'AXE A660 / RN 250



L'axe A660/RN250, voie routière principale entre l'agglomération bordelaise et le Sud du Bassin d'Arcachon, constitue, non seulement, un véritable trait d'union entre ces deux bassins de vie, mais également l'épine dorsale des échanges entre les quatre communes de l'Agglo. Aujourd'hui saturé avec plus de 30 000 véhicules par jour et davantage en période estivale, cet axe doit être aménagé pour accompagner le développement économique du territoire et assurer notre qualité de vie au quotidien.

Bien que l'axe A660/RN 250 soit de la responsabilité de l'Etat, la COBAS a choisi de mettre en place une politique volontariste en finançant les études préliminaires et préalables à 100 % et les études post-DUP (Déclaration d'Utilité Publique) à 50 % avec l'Etat, dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région.

Les études se déroulent en deux phases. La première consiste à déterminer les causes des dysfonctionnements actuels et à venir, à élaborer ensuite différents scénarii d'aménagement du réseau national et local. La deuxième phase, qui a démarré au 3^{ème} trimestre 2016, porte sur l'étude préalable, non seulement, pour la seule dénivellation des giratoires de Césarée et de La Hume (y compris les aménagements de la section courante (A660-RN250) qui seront rendus nécessaires par les règles de conception attachée au principe de l'échangeur retenu), mais aussi jusqu'au rond point de Bisserié.

Les esquisses, portant sur les différentes variantes d'aménagement des giratoires de Césarée et la Hume ainsi que sur le doublement de l'axe A660-RN250 dans sa portion comprise entre les giratoires de la Hume et Bisserié, seront présentées à la population par les services de l'Etat lors de la phase de concertation publique, prévue au 1^{er} trimestre 2017.



LA RÉNOVATION DES ÉCOLES



L'école Jules Ferry à Gujan-Mestras



2016 a vu la poursuite des travaux, commencés en juillet 2015. Cette opération de démolition et de reconstruction de l'école, située au 18 allée des Pivoines à Gujan-Mestras, comprend la **création de 12 salles de classe**, une salle BCD, une salle informatique, une salle de sports, une salle périscolaire, un atelier pour les arts plastiques, une salle de restauration, une salle Rased et une cour de récréation. Le restaurant scolaire sera étendu et restructuré. L'ensemble des locaux sera fonctionnel (locaux techniques, sanitaires, infirmerie, salle des maîtres...). Un préau, un abri à vélos, ainsi que des espaces récréatifs et paysagers sont prévus.

Dans le cadre de son engagement dans le développement durable, la COBAS a intégré les principes HQE (Haute Qualité Environnementale) à ce projet.

L'école du Delta au Teich



Ce projet est dans la phase d'élaboration du dossier PRO/DCE. Les élèves seront logés provisoirement dans des bâtiments modulaires sur le site de la Plaine des Sports du Teich. Le permis de construire a également été déposé. **La livraison de l'école est prévue pour la rentrée de septembre 2018.**

L'école du Mouleau à Arcachon



Le projet est dans la phase d'élaboration du dossier DCE. La phase PRO a été présentée et validée. Les travaux de désamiantage, démolition et confortement des avoisinants sont prévus pour le printemps 2017. Les élèves seront logés provisoirement à l'école Jacques Gaume. **La livraison de l'école est prévue pour la rentrée 2018.**

L'école Victor Hugo à La Teste-de-Buch



La présentation de l'APD à la commune et à la COBAS a été effectuée. Les investigations archéologiques auront lieu au premier trimestre 2017. Le permis de construire a été déposé en Mairie. Le démarrage des travaux devrait avoir lieu en septembre 2017 pour une **livraison à la rentrée 2018.**

LE TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE À GUJAN-MESTRAS



Dans le cadre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », la COBAS a souhaité la création d'un terrain de football synthétique sur la Plaine des Sports de Chante-Cigale à Gujan-Mestras.

Les travaux, d'une durée de 6 mois, ont démarré en octobre 2016. Le terrain, **d'une surface de 8 541 m² (117 X 73 m)**, comptera de nombreux équipements : éclairage led E5 - 150 Lux sur mât acier tout autour du terrain, buts et abris joueurs, clôtures...

Le terrain répond à la réglementation de la Fédération Française de Football pour les compétitions nationales, régionales et départementales. Il sera également accessible au club communautaire FCBA (Football Club du Bassin d'Arcachon) ainsi qu'aux collèges et lycées du territoire.



LA RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU LYCÉE DE LA MER À GUJAN-MESTRAS



Cette opération prévoit

- **la révision de l'enveloppe du bâtiment** afin d'améliorer l'acoustique, la performance énergétique, l'éclairage naturel et artificiel,
- la réfection du système de chauffage,
- la transformation du vestiaire existant trop exigu en espace de stockage et en vestiaires enseignants,
- la création d'un local vestiaire correspondant aux effectifs, constitué de 4 salles ainsi que de douches et de sanitaires,
- **la réfection du sol de la salle,**
- **la réfection du plateau sportif extérieur** en enrobé et l'amélioration du système de drainage de la plate-forme.

LES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX



La COBAS s'est engagée, depuis plusieurs années, à travers son Plan de Déplacements Urbains et ses projets d'aménagements communaux à développer des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) sur son territoire.

Ces derniers permettent :

- d'offrir une visibilité et un confort d'utilisation pour les usagers,
- **de garantir des conditions de sécurité et d'accessibilité** dans les échanges et dans l'articulation entre les différents modes de déplacements,
- **de favoriser l'utilisation des modes de déplacements doux** (vélo et marche à pied),
- de concevoir l'espace sur des principes clairs et sécuritaires,
- d'inscrire le tout dans une réflexion paysagère porteuse d'attractivité pour l'image de la ville (traiter la gare comme une porte d'entrée pour le touriste et le citoyen).

A ce jour, deux gares ont évolué en pôles multimodaux : Le Teich et La Hume à Gujan-Mestras. Très prochainement, ce sera le tour de la gare d'Arcachon.

Trois autres PEM seront réalisés sur l'Agglomération, au niveau des gares. Pour la Teste-de-Buch, les études ont débuté à l'automne 2016 et se poursuivront en 2017. Pour le Teich, ces dernières démarreront fin janvier 2017. Pour la gare de Gujan-Mestras, en revanche, les études se sont terminées à l'automne. L'année 2017 sera consacrée au lancement du projet : choix de la maîtrise d'ouvrage déléguée et du maître d'œuvre, validation des esquisses, avant-projet et finalisation des coûts. En complément et dans un souci de sécurité, d'accessibilité et d'intégration paysagère, des passages sous les voies ferrées ont été validés par la collectivité et seront réalisés d'ici le mois de septembre 2017 à la Teste-de-Buch et Gujan-Mestras.



PEM Arcachon

LES PISTES CYCLABLES



Très engagée en faveur de la multimodalité et de la mobilité douce, la COBAS, année après année, étend son réseau de pistes cyclables (environ 72 kms). L'Agglomération a engagé de nouveaux travaux de pistes cyclables pour **faciliter et sécuriser les déplacements** : avenue de Camps au Teich, avenue de la Côte d'Argent et au Port de la Barbotière à Gujan-Mestras ainsi que la liaison entre Osmin Dupuy, le Port et Laouga à la Teste-de-Buch.



LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LA COBAS S'ENGAGE POUR L'INSTALLATION DU TRÈS HAUT DÉBIT : UN PLUS POUR LES ENTREPRISES ET LES PARTICULIERS.



L'ambition de la COBAS est de devenir une Agglomération innovante, attractive et à la pointe de la technologie. Elle souhaite offrir à ses entreprises un réseau numérique performant pour renforcer leur compétitivité. Le Très Haut Débit permet des conditions d'accès à internet bien meilleures que celles de l'ADSL, une qualité de services renforcée et une rapidité d'échange d'informations. Il s'agit d'un outil indispensable au développement économique du territoire. La COBAS est le seul territoire de Gironde à avoir choisi un déploiement maximal de cette technologie dont bénéficieront tous les sites publics, économiques, touristiques d'intérêt général.

La dorsale de fibre optique étant achevée et afin de limiter les zones grises, la COBAS a décidé d'agir en faveur des usagers en proposant sur le territoire la mise en place de 12 Nœuds de Raccordement de Montée En Débit (NRA MED). 5 d'entre eux sont en fonctionnement depuis mars 2015 et les 7 autres seront opérationnels au premier semestre 2017. Ces NRA MED permettent d'augmenter la puissance en haut débit pour les particuliers.

Dans un souci d'équité territoriale et afin de répondre aux besoins grandissants des acteurs du monde économique, la COBAS s'est engagée, aux côtés du Syndicat Gironde Numérique, dans la réflexion et la mise en place du déploiement de la fibre optique à l'abonné : FTTH (Fiber to The Home), d'un montant estimatif de 30 millions d'euros.

Ce projet très ambitieux souhaité par la collectivité s'inscrit dans le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Gironde conduit et réalisé par Gironde Numérique. Ce schéma fait suite à un diagnostic des infrastructures et services télécoms disponibles sur l'ensemble du territoire girondin afin de dresser un état des lieux précis.

Forte d'avoir anticipé l'arrivée de la fibre optique et de sa volonté d'aménager durablement le territoire, la COBAS souhaite aujourd'hui s'engager significativement dans ce projet sans précédent de déploiement du FTTH. Afin de garantir aux habitants un accès rapide et optimal à la fibre optique, ce projet s'étalerait sur 10 ans.

Deux phases sont nécessaires avec un effort substantiel sur les 5 premières années **(de 2017 à 2022)** qui permettrait d'installer **40 640 prises FTTH soit 82,4 % de couverture du territoire. De 2022 à 2027** se déroulerait la **seconde phase avec 7 242 prises FTTH supplémentaires installées afin d'atteindre la couverture souhaitée soit 97,1 %**.

Ainsi, grâce aux aménagements réalisés (100 km de dorsale, 12 NRA MED et un total de 47 882 prises de FTTH installées), la COBAS deviendra un véritable territoire d'avenir permettant aux habitants de naviguer, de télécharger et d'obtenir très rapidement toutes les données ou informations souhaitées.

Il s'agit également d'une grande avancée en termes de dynamisme économique car la COBAS pourra permettre aux entreprises du territoire d'être encore plus performantes et facilitera aussi l'implantation de nouvelles entreprises qui souhaiteraient venir s'installer sur le territoire.



L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE BA2E : FACILITER, DÉVELOPPER, ACCOMPAGNER



Inaugurée le 4 avril 2016, l'Agence de Développement Economique, pilotée par les 3 intercommunalités (COBAS, COBAN et CdC du Val de l'Eyre), rayonne sur les 17 communes du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre.

BA2E a pour mission principale de mettre en avant le potentiel économique du territoire afin d'attirer de nouveaux entrepreneurs. L'agence est également un véritable guichet unique facilitant l'implantation, les démarches et le montage des projets des créateurs et entreprises.

Un bilan 2016 conséquent et prometteur

- Lancement de www.ba2e.com, le site internet d'immobilier d'entreprises,
- Rédaction du rapport de la mission de préfiguration, avec l'étude du territoire, de ses besoins et des propositions d'actions ciblées, ambitieuses et cohérentes,
- Collaboration avec le SIBA pour la création d'une marque territoriale partagée,



- Participation au Forum International France-Québec,
- Accueil de plus de 85 entreprises, accompagnées de façon personnalisée et qualitative,
- Présence aux réunions et événements des partenaires,
- Utilisation et reconnaissance de l'Atelier BA2E par ces mêmes partenaires avec un planning dense.

2 axes prioritaires

- Aider les entreprises locales à se développer,
- Attirer de nouvelles entreprises sur le territoire.



LA COBAS AGIT POUR L'INNOVATION ET L'EMPLOI



L'évolution du service développement économique

Afin de répondre aux évolutions économiques du territoire, la COBAS a impulsé, à l'échelle du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, la création d'une Agence de développement économique. Cette dernière, BA2E, a vu le jour en avril 2016. Sa mission est de garantir des conditions optimales d'accueil et de développement pour les entreprises implantées sur le territoire.

Dans ce nouveau contexte, le service développement économique de la COBAS a connu une réorganisation de ses missions. De ce fait, une partie de l'animation économique ainsi que la gestion de la base de données des disponibilités foncières bâties et non bâties ont été transférées à BA2E.

Soutenir les entreprises commerciales et artisanales

La COBAS soutient la dynamique commerciale et artisanale du territoire grâce à l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCM), permettant de mettre en place des actions collectives et des aides directes aux entreprises. Pour la COBAS, seule la commune du Teich est éligible à l'OCM. 2016 a vu le lancement de la seconde tranche de ce programme porté par le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (COBAS, COBAN, CDC du Val de l'Eyre).

Encourager les synergies liées à l'emploi et à la formation professionnelle

La COBAS recense les besoins en matière de formation et adapte ainsi l'offre aux besoins des entreprises du territoire.

La collectivité souhaite également développer les synergies existantes entre les entreprises ainsi que les relations entre les professionnels du tourisme et les saisonniers.



LA PÉPINIÈRE EN ACTION



Après 7 ans d'activité, la Pépinière d'entreprises a déjà vu passer entre ses murs une trentaine d'entreprises. Elle accueille, à ce jour, 8 jeunes structures dans des secteurs aussi variés que l'architecture navale, la sécurité et l'hygiène dans les entreprises, les diagnostics thermiques, les énergies renouvelables, la conception de kites de traction, de bateaux hybrides, la surveillance par drone... Les sociétés accueillies sont de plus en plus tournées vers l'innovation. Il s'agit là d'une vraie volonté politique.

La Pépinière d'entreprises propose, non seulement, un hébergement mais, surtout, un accompagnement aux porteurs de projets. Une dizaine de sessions de formations et d'ateliers sur différentes thématiques liées à la création et au développement des entreprises ont été réalisées en 2016. Plus de cent porteurs de projet et deux chefs d'entreprise ont bénéficié de ces animations.

La Pépinière est un outil de développement économique efficace en lien constant avec ses partenaires tels que les Chambres consulaires, le Club d'Entreprises DEBA...



LES PREMIÈRES RENCONTRES DE L'EMPLOI



La collectivité a souhaité remplacer le Salon des Saisonniers par une manifestation dédiée à l'emploi avec une partie spécifique axée sur l'emploi d'été. Le thème retenu pour cette première édition, en partenariat avec Pôle Emploi, était « L'emploi tout au long de l'année ». La manifestation s'est déroulée le 3 mars 2016 au Parc des Expositions de La Teste-de-Buch, avec une organisation intérieure repensée pour l'occasion. Tous les partenaires directement liés à l'emploi étaient conviés.

L'objectif recherché est de traiter l'emploi et ses différentes composantes :

- l'emploi avec toutes les offres de Pôle Emploi,
- l'emploi d'été ou saisonnier,
- l'emploi temporaire avec l'intérim,
- l'emploi aidé avec un volet insertion et accompagnement,
- créer son propre emploi avec la création d'entreprise,
- la reconversion avec la formation professionnelle.

Ces différentes thématiques ont été traitées au sein de « pôles » aménagés pour l'événement. À signaler, la présence d'un espace complémentaire dédié au « coaching » avec l'accompagnement à la réalisation d'un CV, la préparation à l'entretien d'embauche qui a connu un réel succès. 5 ateliers ont rythmé la journée.

LES CHIFFRES CLÉS



- 1820 visiteurs,
- 49 recruteurs présents,
- 30 exposants partenaires,
- 150 participants aux ateliers thématiques,
- 340 offres d'emploi dont 34 % en CDI et 65 % en CDD.



BILAN



Pôle Emploi

- À fin mars, 40 % des 340 postes sont pourvus ou en cours,
 - 88 d'entre eux sont pourvus suite à une mise en relation Pôle Emploi,
 - 12 ont été gérés en direct (candidature spontanée),
 - 36 ont été rediffusés (non présentation des candidats).
- Une partie des autres recrutements sont prévisionnels (avec des démarrages en juin et juillet) et une dernière partie d'entre eux sont soumis à l'obtention de marchés (ex : blanchisserie industrielle).

BA2E

25 contacts ont été enregistrés et traités.

Mission Locale

38 jeunes suivis par la Mission Locale, en recherche d'emploi, sont allés à la rencontre des recruteurs. 23 jeunes étaient intéressés par un RDV.

Association EGEE

25 contacts traités ultérieurement.



LA FORMATION

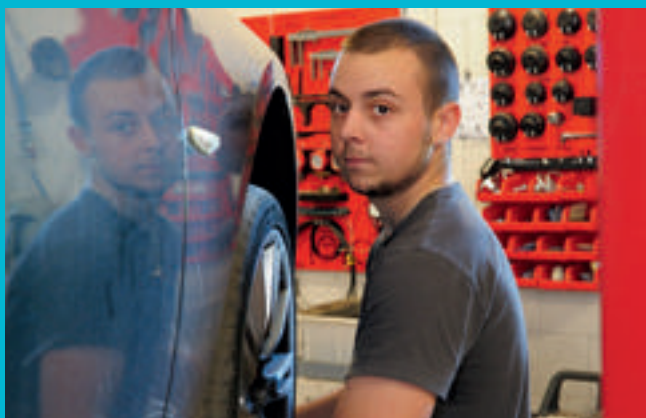


BASSIN Formation avait débuté l'année précédente avec des incertitudes et un manque de visibilité concernant l'apprentissage, l'évolution de ses effectifs, le renouvellement des marchés de l'APP (Atelier de Pédagogie Personnalisée) et de la Formation Continue ainsi que la réforme de la Taxe d'Apprentissage. L'année 2016 a permis de dissiper ces inquiétudes, notamment celles portant sur les marchés avec la Région. Mais, si le constat demeure plutôt positif, la vigilance reste de mise dans un contexte encore fragile en matière d'emploi et de politiques de formations.

924 personnes formées dont 35 % au CFA (Centre de Formation d'Apprenti(e)s), 47 % à l'APP et 18 % en Formation Continue, ce qui confirme le rôle de Pôle Multimétiers de BASSIN Formation sur le territoire. Grâce à la diversité des activités et à quelques fonds propres en réserve, BASSIN Formation équilibre ses budgets, compensant ainsi la baisse importante de la subvention de la Région pour le CFA.

BASSIN Formation doit conforter les réussites de 2016 et répondre à de nouveaux enjeux :

- **confirmer et poursuivre l'évolution des pédagogies** vers une approche toujours plus individualisée des besoins et un recours aux technologies facilitatrices, réussir les actions des marchés en cours et en gagner de nouveaux,
- **confirmer et déployer le modèle d'organisation en « cellules »** afin d'évoluer vers une dimension plus collaborative du travail, traiter avec efficacité des fonctions devenues complexes dues à la gestion des emplois du temps, des outils de pilotage et de l'organisation des examens.
- **Enclencher la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC)** pour assurer l'évolution de l'organisation liée au départ en retraite d'agents administratifs ou de formateurs.



CFA - FORMATIONS EN ALTERNANCE JEUNES 16-25 ANS (APPRENTISSAGE ET CONTRAT PRO)



Effectif : 327 jeunes dans 7 filières de formation dont 267 apprenti(e)s.

Après une légère croissance en 2015, une baisse de l'effectif global des jeunes en alternance dans la promotion 2016-17 est à noter.

Effectif au 31 décembre 2016

CAP1	101	53 %
CAP2	72	

BACp	69	21 %

BTS1	30	22 %
BTS2	41	

MC	7	2 %

BP1	4	2 %
BP2	3	

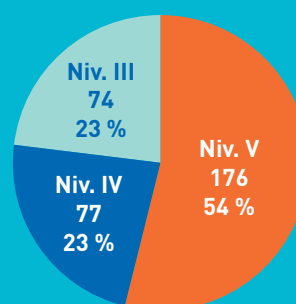
TOTAL	327	100 %

Contrat Apprentissage	267	82 %

Contrat Pro	60	18 %

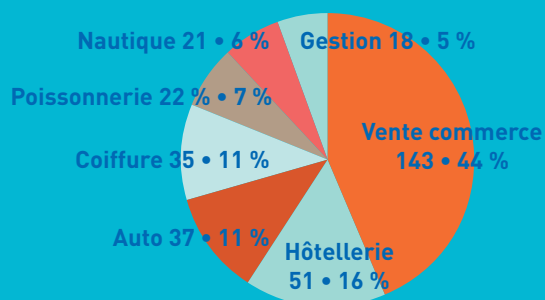
TOTAL	327	100 %

Répartition par niveau 29/11/16

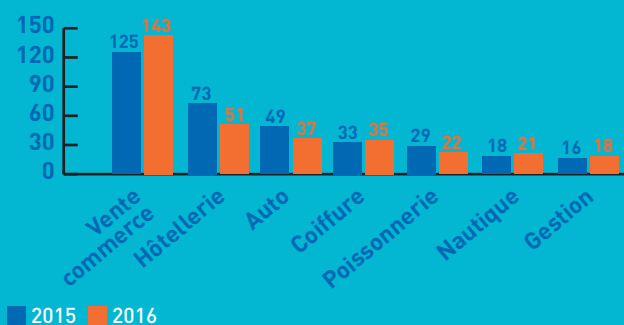


Une baisse de 9,5 % des CAP mais une augmentation de 3 % des BAC Pro et de 9,2 % des BTS sont à signaler. Il y a une stabilisation des Contrats de Professionnalisation.

Répartition par filière 29/11/16



Évolution filières 2016/2015



Le CFA COBAS est l'un des rares à avoir une mixité quasi parfaite entre filles et garçons (49 % de filles contre 51 % de garçons). On observe, cependant, que les filles ont une moyenne d'âge plus élevée (18,7 ans contre 18,05 ans chez les garçons) du fait, notamment, de la part qu'elles représentent en BTS.

Examens (session de juin 2016)

Les résultats sont bons, sur le plan général et par niveau, avec une réussite de 83 % (102 admis sur 124 inscrits et 123 présentés).

Pour les CAP, notamment dans le cadre du dispositif d'individualisation API, d'excellents résultats avec 26 des 27 apprentis en Parcours Individuel de Formation en 1 an ou 2 ans.

- CAP Coiffure : 100 %
- CAP Cuisine : 100 %
- CAP Restaurant 77 %
- CAP Employé Vente A, B, MS. : 77 %
- CAP Maintenance Navale : 60 %
- CAP Maintenance Auto : 87 %
- CAP Poissonnier : 100 %
- Mention Complémentaire Coiffure : 83 %
- BAC Pro Commerce : 75 %
- BAC Pro Maintenance des Véhicules Automobiles : 100 %
- BAC Pro Nautique : 100 %
- BTS Management des Unités Commerciales : 67%
- BTS Négociation et Relation Clientèle : pas de candidat
- BTS Assistant de Gestion : 67 % (2)

Zoom sur Yvan Nouchy, jeune apprenti trisomique exemplaire

2016 est aussi l'année d'une réussite singulière, celle de Yvan Nouchy, jeune apprenti trisomique qui, à l'issue d'un parcours de formation dans lequel il a su démontrer qualités et talents, a enthousiasmé plus d'un, dont ses pairs, apprentis du CAP Restaurant, les formateurs qui l'ont accompagné, le personnel du Résinier, son employeur, et le jury du CAP qui lui a donné la note de 12/20 à l'épreuve professionnelle. Yvan est aujourd'hui en CDI dans ce même restaurant.



Innovation pédagogique constante avec l'API pour le CAP (Apprentissage en Parcours Individualisés)

Ce dispositif, propre au CFA de BASSIN Formation depuis 2011, poursuit son développement et s'adapte aux évolutions du public, des formations et des attentes de tous les acteurs concernés. La 4^{ème} version mise en place en septembre 2016 simplifie l'alternance avec les entreprises.

Taxe d'Apprentissage

En juillet 2015, BASSIN Formation créait le poste d'Assistant de Gestion de la Relation Clients avec, notamment, pour objectif la mise en place d'une démarche plus proactive de collecte de la Taxe d'Apprentissage, alors en pleine réforme.

Si cette réforme a impacté négativement la structure en 2015, les effets de la nouvelle démarche mise en place ont porté leurs fruits pour la collecte 2016 avec une augmentation de près de 33 % (pour un montant total de 332 000 €) et le conventionnement avec un nouveau partenaire du secteur alimentaire.

Participation aux Olympiades régionales des Métiers et au Concours du Meilleur Apprenti de France

En mars 2016, le CFA a organisé pour la première fois, dans le cadre des Olympiades régionales des Métiers, l'épreuve de poissonnerie. Une première remarquée qui a mis à l'honneur le métier, les jeunes apprentis très motivés et l'équipe organisatrice du CFA. Les WorldSkill (Organisation mondiale des Olympiades des Métiers) et la Région ont donc demandé à BASSIN formation d'organiser, en 2017, l'épreuve nationale lors de la finale.

5 apprentis du CAP Poissonnier se sont présentés aux épreuves régionales du Meilleur Apprenti de France, organisées et réalisées à BASSIN Formation, récoltant ainsi 3 médailles d'or. 2 des 3 apprentis récompensés se sont présentés à l'épreuve nationale fin juin à Paris, mais sans revenir avec l'or cette fois-ci.

Nouvelles formations

En septembre, le BAC Pro Poissonnier Ecailler Traiteur a vu le jour afin d'offrir une perspective de spécialisation de qualification pour les jeunes et les entreprises de la filière « Transformation et commercialisation des produits de la mer ». Seuls 5 CFA en France préparent ce diplôme. Parallèlement, le CFA Agricole a ouvert en partenariat avec BASSIN formation, le CAP SAPVER (Service Aux Personnes et Vente en Espace Rural), initiant localement la filière « Service à la Personne ».

Le CFA a également demandé au Conseil Régional l'ouverture de 4 places par apprentissage dans chacun des 2 BTS (Management de l'Unité Commerciale et Négociation Relation Clientèle).

La cérémonie de remise des diplômes à l'Hippodrome

La Présidente de la COBAS, les Conseillers communautaires et les formateurs ont pu remettre les diplômes à une centaine de lauréats en présence des familles, amis et entreprises partenaires.

ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE (APP)



L'APP BASSIN Formation COBAS a obtenu, fin 2015, le marché « Compétences Clés » couvrant la période de janvier 2016 à décembre 2017. Ce marché, comme le précédent, a été monté en partenariat avec l'INSUP de Biganos et le Centre Social Eyre d'Envol à Belin-Beliet (l'APP intervenant sur deux sites, La Teste-de-Buch et Andernos Les Bains). Le marché compte 53 550 heures, dont 36 350 seront assurées par BASSIN Formation sur les deux sites.

Le pluri financement s'est élevé à 330 000 €, soit une progression de 24 %. La réforme de la formation professionnelle de 2015 a amené l'APP à développer des prestations avec certification afin de répondre aux attentes des financeurs dans le cadre du CPF (Compte personnel de Formation). Ainsi, la progression de l'activité a été réalisée avec les prestations pour préparer les certifications TOEIC (certificat de niveau de langues), PCIE (Passeport de Compétences Informatique Européen), le titre ASCA et le dispositif CLéa (utilisation du CPF des demandeurs d'emploi mais aussi des salariés). Le plan 500 000, initié par l'Etat, a également permis de former un plus grand nombre de demandeurs d'emploi.

Sur l'année, 637 parcours de formation ont été mis en place. L'APP a dispensé 53 432 heures de formation, soit un parcours moyen de 84 heures.

Résultats aux tests, examens et concours

- 10 personnes ont présenté des sélections d'entrée en formation (sous forme de test, examen ou concours) : 60 % de réussite,
- 12 personnes ont passé des examens (du CAP au BTS) : 11 réussites,
- 6 personnes ont passé un examen professionnel : 6 réussites,
- 4 ont passé un concours : 3 échecs,
- 4 personnes ont obtenu le Cléa,
- 8 ont obtenu le PCIE,
- 4 personnes ont présenté et obtenu le DELF (certificat de niveau de langues).

Concernant la passation des unités de l'Union Professionnelle (comptabilité niveau 2 et 3, texteur et tableur), 67 % de réussite sont à noter. 4 personnes ont obtenu le titre professionnel ASCA (Assistant de Comptabilité et d'Administration).

Public accueilli

- 369 demandeurs d'emploi,
- 24 salariés,
- 14 personnes en contrat aidé,
- 30 personnes sur d'autres financements dont individuels payants.

FORMATION CONTINUE



L'activité Formation Continue poursuit son développement en 2016 avec 257 stagiaires formés et 363 000 € de recettes.

L'attrait des formations BTS en contrat de professionnalisation se confirme. Les parcours individuels et, notamment, les Certificats de Qualification Professionnelle se développent. La mise en œuvre des formations en vente auprès de demandeurs d'emploi du territoire en partenariat avec l'INSUP est réussie. Les formations HACCP (Analyse des dangers-Point critique) pour l'hôtellerie restauration se développent également. Enfin, une première formation poissonnerie pour les salariés d'un des plus gros mareyeurs de France a vu le jour.

BTS et BP Coiffure en contrat de professionnalisation (97 jeunes alternants - 260 000 €)

Les formations BTS en alternance représentent l'essentiel de l'activité « contrat de professionnalisation ».

BASSIN Formation veille à adapter les modalités d'organisation de la formation afin de conserver une qualité de suivi et d'accompagnement : dédoublement des groupes pour limiter les effectifs et renforcement sur les matières générales.

Les parcours individuels (8 parcours de formation - 25 000 €)

Les parcours individuels de formation concernent 2 types de publics :

- des adultes en reconversion qui souhaitent obtenir un CAP cuisine ou un CAP poissonnier, le plus souvent pour créer leur entreprise,
- des jeunes en début de carrière qui souhaitent obtenir une 1^{ère} qualification leur permettant de stabiliser leur parcours professionnel. BASSIN Formation leur offre la possibilité de préparer un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) en alternance, reconnu par les branches professionnelles des secteurs de l'hôtellerie restauration ou du commerce, essentiellement. Les entreprises partenaires comme les candidats apprécient la souplesse de ce dispositif qui permet des entrées-sorties permanentes tout au long de l'année, selon les besoins.

Ces parcours individuels de formation font l'objet d'une ingénierie pédagogique commune entre le CFA, l'APP et le service Formation Continue. Ils sont amenés à se développer.

Les formations en vente auprès de demandeurs d'emploi en partenariat avec l'INSUP (73 stagiaires formés - 59 000 €)

L'année 2016 a permis la finalisation des actions réalisées en partenariat avec l'AFEC d'Arcachon mais surtout la mise en œuvre du marché obtenu en 2015 auprès de La Région Nouvelle Aquitaine, en partenariat avec l'INSUP Biganos.

3 nouvelles actions ont été réalisées :

- un stage de préparation au métier de vendeur(se) en produits alimentaires,
- un stage de préparation au métier de vendeur(se) en produits d'habillement et d'accessoires,
- un stage de préparation au Titre Professionnel de niveau IV (Bac) Vendeur Conseil en Magasin.

Ce lancement réussi s'est traduit concrètement par :

- la création et l'animation d'une équipe pédagogique renforcée sur les métiers de la vente regroupant des formateurs de l'INSUP, de BASSIN Formation et des formateurs vacataires spécialisés,
- la réalisation d'un plateau technique de vente (alimentaire et habillement) pour les mises en situation et études de cas,
- l'utilisation par les stagiaires de la plateforme numérique CODIS, permettant l'accès à des modules de formation sur le commerce, au centre et à distance,
- l'obtention de l'agrément par la DIRECCT (Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) pour l'organisation et la certification de 2 titres professionnels (employé(e) commercial(e) en magasin et vendeur(se) conseil en magasin).

Le développement des formations pour l'hôtellerie restauration (64 stagiaires - 14 000 €)

BASSIN Formation renforce son image auprès du secteur de l'hôtellerie restauration, notamment par le biais de l'organisation régulière de stages de formation sur l'hygiène alimentaire pour la restauration commerciale. En 2016, 55 salariés, restaurateurs ou créateurs d'entreprises ont pu bénéficier de cette formation obligatoire.

Par ailleurs, et malgré une certaine réticence des professionnels, BASSIN Formation a réussi à initier un premier cycle de formation au « Permis de Former », cursus obligatoire pour tous les professionnels de l'hôtellerie restauration qui souhaitent recruter un alternant.

Une 1^{ère} formation poissonnerie réussie pour les salariés d'un des plus gros mareyeurs de France (15 stagiaires - 6 000 €)

Comme les années précédentes, BASSIN Formation a animé, pour le compte de l'INSUP Parentis, un module de formation sur les produits de la mer auprès de stagiaires se préparant au métier de vendeur en produits alimentaires.

BASSIN Formation développe également son image de spécialiste de la formation en poissonnerie et ce, au-delà du territoire. La structure a, en effet, été sollicitée pour une formation en filetage et découpe auprès d'ouvriers de production de la société MERICQ, située à côté d'Agen. Cette première action réussie va être renouvelée en 2017.





L'ACTIVITÉ 2016

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



- 64 957 habitants permanents en 2016 (population légale INSEE 2013),
- Taux de valorisation (matière et organique) des Déchets Ménagers et Assimilés (hors gravats et inertes) : 55 %,
- Taux de valorisation en déchèterie (hors gravats et inertes) : 81 %.



BILAN DE L'ANNÉE 2016



- Lancement des travaux de construction du nouveau Pôle Technique Environnement de la COBAS et pose de la 1^{ère} pierre le 8 décembre 2016,
- Avril 2016 : mise en place du nouveau dispositif de collecte des objets volumineux en porte-à-porte,
- Poursuite du programme de prévention en partenariat avec l'ADEME :
 - Distribution de 487 composteurs individuels supplémentaires,
 - Étude sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (établissements scolaires, maisons de retraite...),
 - Développement du compostage collectif en pied d'immeuble, dans les campings et les maisons de retraite...
- Mise en place de la collecte séparative des meubles à la déchèterie du Teich (REP Eco-mobilier),
- Mise en place de 4 nouvelles bornes enterrées pour la collecte des bouteilles en verre (portant le parc actuel à 53 colonnes enterrées),
- Acquisition de matériel de collecte (3 bennes à ordures ménagères (BOM) et 1 polybenne),
- Réorganisation des services du Pôle Environnement avec renforcement de l'encadrement intermédiaire.



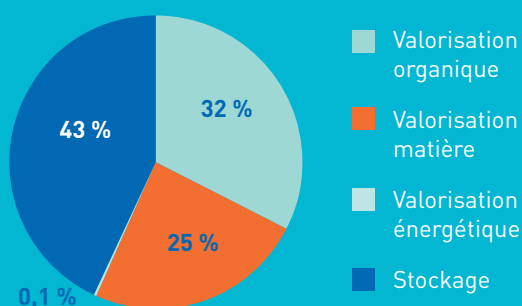
RÉPARTITION DES TONNAGES TRAITÉS PAR LA COBAS PAR FILIÈRE (HORS GRAVATS ET INERTES)



- Valorisation matière : 25 %,
- Valorisation organique (compostage) : 32 %,
- Enfouissement (stockage classe II) : 43 %.

Services en régie pour la collecte des déchets en porte-à-porte, la gestion des déchèteries, le garage, le centre de transfert, le centre de valorisation et le transport de certains flux de déchets.

Mode de traitement des déchets gérés par la COBAS (hors gravats et inertes)



ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES ENTRE 2015 ET 2016



Légère augmentation des tonnages de déchets ménagers et assimilés (DMA ou déchets des ménages) entre 2015 et 2016, avec :

- une augmentation des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectés en porte-à-porte observée tout au long de l'année : + 1 %,
- une augmentation des tonnages d'emballages recyclables (+ 1 %) et du verre (+ 7 %) ;
- une augmentation des tonnages de déchets de jardin collectés en porte-à-porte : + 4 %,
- une baisse des tonnages de déchets collectés en déchèteries : -1 %

Légère diminution du total des déchets traités par la COBAS (-1 %) entre 2015 et 2016 (-584 tonnes) qui s'explique, notamment, par la diminution des tonnages de déchets assimilés (professionnels et administrations).



Total déchets traités par la COBAS : 82 420 tonnes

Déchets des ménages - Porte-à-porte	OMR et assimilés : 15 546 tonnes		
	Emballages : 5 489 tonnes	31 118 tonnes	38 %
	Bio-déchets : 10 083 tonnes		
Déchets des ménages	Déchèteries : 22 705 tonnes		
	Déchèteries et points d'apport volontaire	Verre : 3 378 tonnes	26 083 tonnes 31 %
Déchets assimilés - Professionnels	Redevance spéciale : 8 056 tonnes		
	Professionnels : 12 295 tonnes	25 218 tonnes	31 %
	Déchets municipaux : 4 868 tonnes		



Compte administratif 2016

Fonctionnement

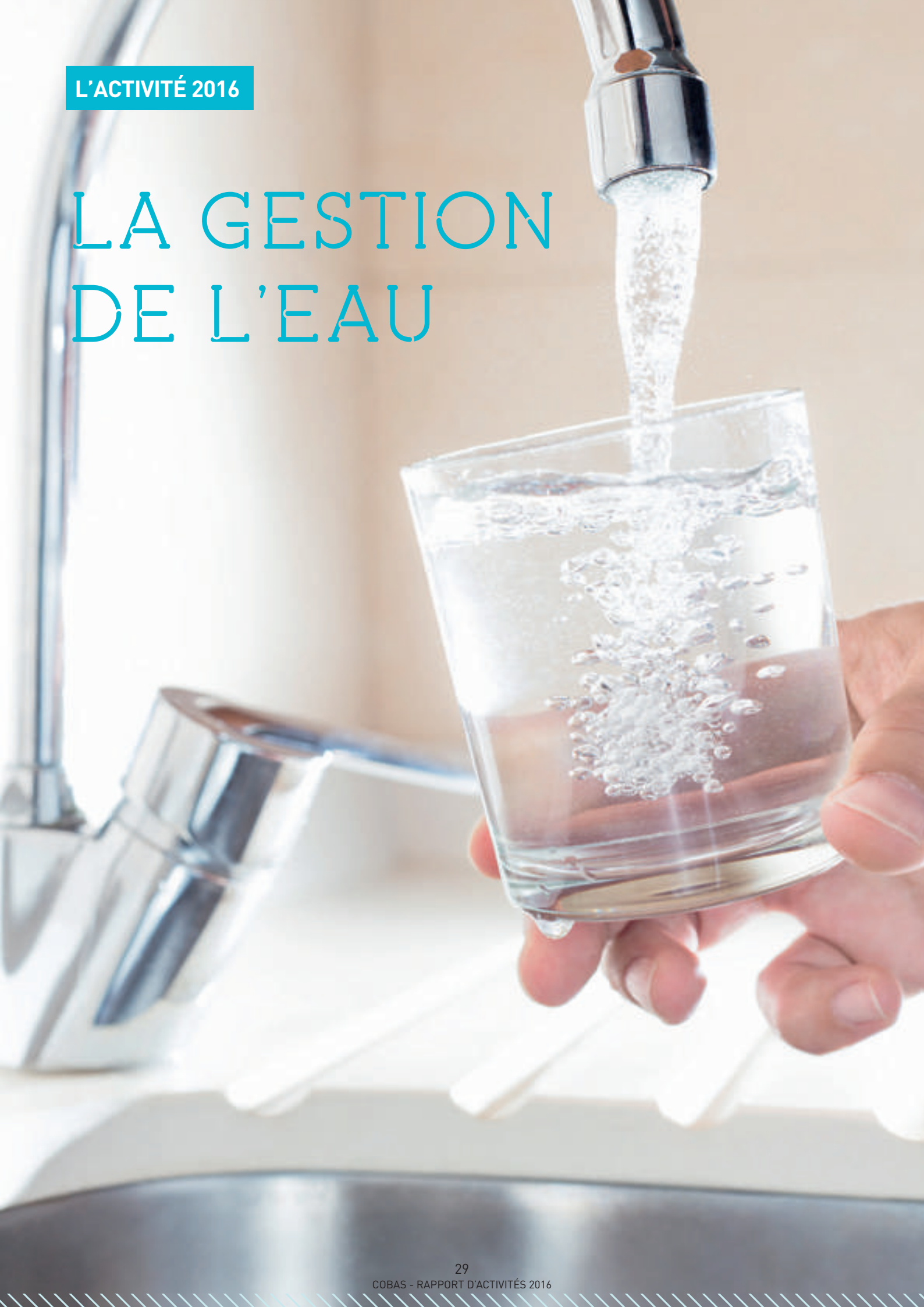
Total dépenses réelles	13 102 959 €	Total recettes réelles	16 437 186 €
Autofinancement	1 129 777 €	Opérations de transfert	0 €
Total des dépenses	14 232 736 €	Total des recettes	16 437 186 €
Excédent de fonctionnement	2 204 450 €		

Investissement

Total dépenses réelles	2 758 476 €	Total recettes réelles	635 796 €
Opérations de transfert	0 €	Autofinancement	1 129 777 €
Opérations patrimoniales	0 €	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses	2 758 476 €	Total des recettes	1 765 573 €
Excédent d'investissement	-992 903 €		

Total des dépenses de l'exercice	16 991 211 €	Total des recettes de l'exercice	18 202 759 €
Excédent de l'exercice 2015	1 211 548 €		

LA GESTION DE L'EAU



DESCRIPTION DE LA FILIÈRE ET DES INSTALLATIONS



- Plus de 41 734 abonnés, 64 957 habitants desservis,
- 5 317 956 m³ d'eau consommés dans l'année,
- 10 installations de production d'une capacité totale de 37 290 m³ par jour avec 11 forages profonds et une prise d'eau dans le Lac de Cazaux-Sanguinet,
- 10 stations de pompage et de surpression,
- 691 kilomètres de canalisations et 220 kilomètres de branchements.

AVIS SANITAIRE GLOBAL RÉALISÉ PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ AQUITAINE



Bactériologie et physico-chimie :

100 % des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

QUALITÉ DE L'EAU



Effectif au 31 décembre 2016

Liaison du service à un laboratoire accrédité	oui
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques ARS	100 %
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques ARS	100 %



TAUX DE RENDEMENT DE LA RESSOURCE



Rendement net d'utilisation :

(volume consommé total)

(volume produit)

= rendement du réseau

79,1 %



Les travaux neufs réalisés par la COBAS en 2016 :

Commune	Lieu de l'installation	Description
---------	------------------------	-------------

INSTALLATIONS

LE TEICH	Secteur de Grangeneuve	Création d'un réservoir de 620 m ³ et d'une station de surpression
-----------------	------------------------	---

RÉSEAUX ET BRANCHEMENTS

LA TESTE-DE-BUCH	Avenue Saint Exupéry	Renouvellement de 1250 ml de canalisation et réhabilitation de 110 branchements
LA TESTE-DE-BUCH	Allée des Bruyères - Cazaux	Renouvellement de 165 ml de canalisation et réhabilitation de 12 branchements
LA TESTE-DE-BUCH	Allée des Gémelles - Cazaux	Réhabilitation de 12 branchements et dévoiement de canalisation
LA TESTE-DE-BUCH	Rue de l'Yser	Renouvellement de 235 ml de canalisation
ARCACHON	Avenue Lamartine	Renouvellement de 230 ml de canalisation et réhabilitation de 49 branchements
ARCACHON	Allée Clara	Renouvellement de 65 ml de canalisation et réhabilitation de 4 branchements
ARCACHON	Allée Risque Tout	Renouvellement de 115 ml de canalisation et réhabilitation de 11 branchements
GUJAN-MESTRAS	Boulevard Pierre Dignac	Renouvellement de 2165 ml de canalisation et réhabilitation de 99 branchements
GUJAN-MESTRAS	Rue de l'Yser	Renouvellement de 600 ml de canalisation et réhabilitation de 49 branchements
GUJAN-MESTRAS	Allée de Verdalle	Renouvellement de 760 ml de canalisation et réhabilitation de 45 branchements
GUJAN-MESTRAS	Port du Canal	Création de 230 ml de canalisation

LA POLITIQUE DE MOBILITÉ



TRANSPORTS URBAINS



2016 est l'année de la mise en place du nouveau réseau Baïa avec :

- la création d'une nouvelle image de marque,
- la déclinaison de l'identité sur les véhicules,
- une nouvelle Boutik',
- une campagne « Nouveau Réseau ».

Les premiers objectifs marketing du nouveau réseau Baïa se sont articulés autour du déploiement, sur le territoire, de la nouvelle image du réseau et de la commercialisation du service de transport.

Actions Marketing et Communication :

- le ticket qui pousse,
- les aventures de Baïa,
- le lancement page Facebook et Défi Photo,
- la saison estivale (distribution de goodies en agence),
- la rentrée scolaire,
- la semaine européenne de la mobilité,
- la Journée du Transport Public,
- le 1^{er} anniversaire du nouveau réseau Baïa.

La fréquentation

La fréquentation est établie à 1 117 445 voyages sur l'année.

N° et nom des lignes	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOÛ	SEP	OCT	NOV	DEC	TOTAL
Ligne 1	3 422	5 474	4 487	6 356	6 800	15 009	27 479	29 355	8 513	6 735	6 305	5 219	125 154
Ligne 2	570	684	748	794	850	1 001	2 681	2 864	1 064	842	788	870	13 756
Ligne 3	14 829	17 107	19 444	19 862	21 251	20 012	17 426	18 616	27 668	21 047	19 702	22 618	239 582
Ligne 4	7 414	8 212	9 722	9 534	10 200	10 006	6 702	7 160	12 770	10 102	9 457	11 309	112 588
Ligne 5	1 141	1 369	1 496	1 589	1 700	2 001	1 340	1 432	2 128	1 684	1 576	1 740	19 196
SNCF	4 563	5 474	5 983	6 356	6 800	8 005	10 724	11 456	8 513	6 735	6 305	6 959	87 873
Ligne 6	0	0	0	0	0	0	2 681	2 864	0	0	0	0	5 545
Ligne 7	2 567	2 395	3 365	3 575	3 825	4 503	7 372	7 876	4 257	2 947	2 758	3 915	49 355
Ligne 8	570	684	748	794	850	1 001	0	0	1 064	842	788	870	8 211
TAD	656	426	653	424	543	493	95	112	460	287	332	246	4 727
TPMR	297	251	289	298	252	264	198	171	270	252	253	297	3 092
Bus de mer	0	0	0	0	0	0	4 200	4 177	0	0	0	0	8 377
Bus de nuit	214	185	216	259	264	280	263	236	230	288	201	210	2 846
Navette A	3 422	4 448	4 487	4 767	5 100	6 004	13 405	14 320	6 385	5 472	5 122	5 219	78 151
Navette B	1 711	2 053	2 244	2 383	2 550	3 002	6 702	7 160	3 192	2 526	2 364	2 610	38 497
Navette C	8 555	10 607	11 218	12 712	13 600	16 010	20 107	21 480	15 962	13 049	12 215	13 049	168 564
Navette D	171	205	224	238	255	300	402	430	319	253	236	261	3 294
Navette F	2 852	3 421	3 739	3 972	4 250	5 003	6 032	6 444	4 789	4 209	3 940	4 350	53 001
Navette G	1 141	1 369	1 496	1 589	1 700	2 001	2 681	2 864	2 128	1 684	1 576	1 740	21 969
Navette H	3 992	4 790	5 235	4 767	5 100	6 004	8 043	8 592	7 449	5 893	5 517	6 089	71 471
Navette I	114	137	150	159	170	200	268	286	213	168	158	174	2 197
TOTAL Réseau	58 201	69 291	75 944	80 428	86 060	101 099	138 801	147 895	107 374	85 015	79 593	87 745	1 117 446

La fréquentation s'établit comme suit :

- Lignes Baïa : 573 388 voyages,
- Navette Eho! : 437 144 voyages,
- Transport à la demande (TAD) : 4 727 voyages,
- SNCF : 87 872 voyages,
- TPMP : 3 092 voyages,
- Bus de Mer : 8 377 voyages,
- Bus de Nuit : 2 846 voyages.

On constate une hausse de la fréquentation d'environ 50% par rapport à l'année précédente (555 995 voyages).

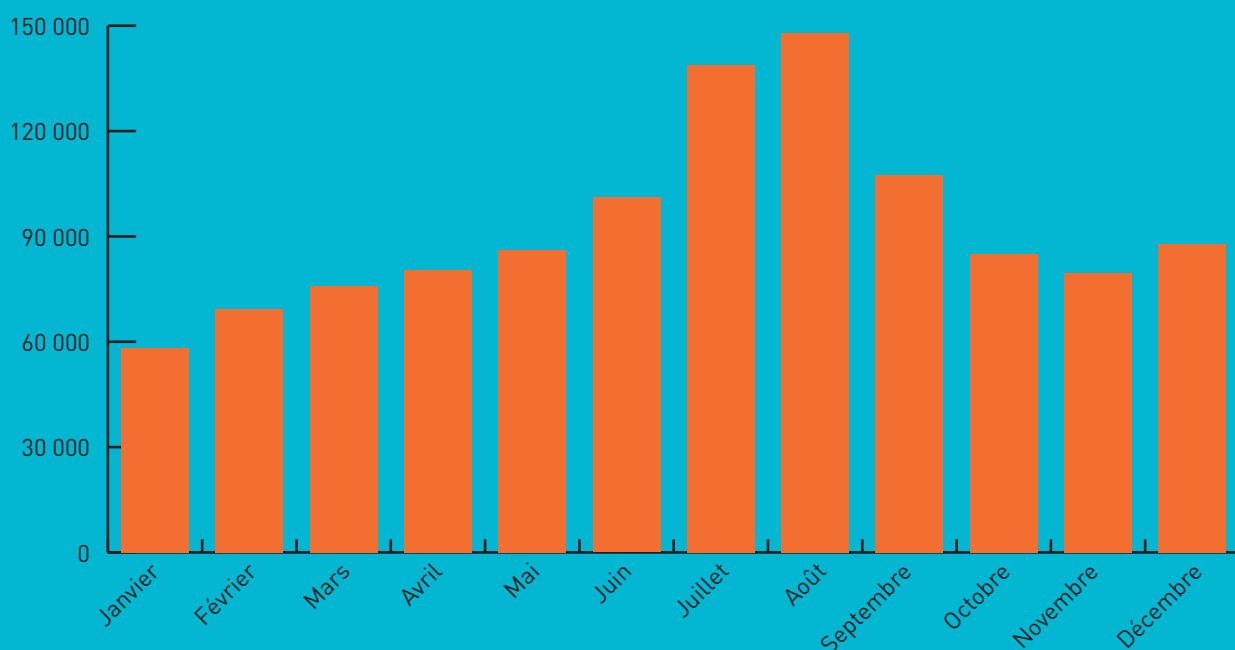
Les 3 premières lignes du réseau sont bien celles proposant le plus de kilomètres et ce, quelle que soit la période de l'année. Ainsi les lignes 1, 3 et 4 s'avèrent être les atouts majeurs du réseau Baïa. Les navettes d'Arcachon (A, B et C) sont également en forte hausse durant la période estivale. Elles reprennent un niveau comparable à

celui des autres navettes une fois le pic estival passé. La navette C reste très fréquentée tout au long de l'année, compte tenu du caractère résidentiel et commercial du secteur l'Aiguillon.

L'utilisation de la ligne TER par les clients du réseau est en progression chaque année (forte augmentation durant les mois de juillet et août). L'intermodalité possible et accessible avec les titres Baïa séduit les clients. La ligne TER devient ainsi une ligne structurante du réseau.

Les services TAD et TPMP sont stables tout au long de l'année. Ils ont généré plus de 7 000 voyages sur la période. A noter que le service TAD vient en appui du réseau pour des clients excentrés qui ne disposent pas de solution transport scolaire à proximité.

Fréquentation du réseau en 2016



L'offre kilométrique

La production kilométrique est de 1 653 675 kms. La sous-traitance représente environ 4,9 % de l'offre globale. L'ensemble des services du réseau Baïa est domicilié au dépôt principal de La Teste-de-Buch, ce qui a généré un taux de kilomètres à vide supérieur au réseau 2015. Afin de contenir ce taux, Transdev organise l'exploitation avec de nombreuses relèves en ligne.



La fréquentation par titre de transport

Une nouvelle gamme tarifaire beaucoup plus étoffée a été mise en place : le **Pass Jeunes** pour les moins de 26 ans, le Pass Annuel pour les actifs résidents, le Pass Ého ! pour les résidents principaux n'utilisant que les navettes, les titres « touristiques » ou « occasionnels ». Le Pass Jeunes est clairement le titre plébiscité par les clients pour sa facilité d'utilisation et sa souplesse.



TITRE DE TRANSPORT	NOMBRE DE TITRES VENDUS	VOYAGES CUMULÉS
Pass 1 V	246 950	259 298
Pass 10 V	8 831	92 726
Pass mensuel	515	14 935
Pass annuel	62	24 800
Pass jeunes	2 731	983 160
Pass Ého !	1 149	160 860
Pass Liberté 1 jour	0	0
Pass Liberté 1 jour famille	0	0
Pass Liberté +	0	0
Pass Liberté + famille	0	0
Pass Liberté week-end	0	0
Pass Liberté week-end famille	0	0
Pass 1 V - tarif réduit	5 683	5 967
Pass 10 V - tarif réduit	279	2 930
Pass mensuel - tarif réduit	192	5 568
Pass annuel - tarif réduit	1	400

Les ressources humaines

Au 31 décembre 2016, les effectifs s'élevaient à 58 salariés Equivalents Temps Plein (ETP).

La répartition par catégorie est la suivante :

- 51 conducteurs (49 à temps complet et 2 à temps partiel),
- 2 mécaniciens,
- 2 chargées de clientèle,
- 2 responsables adjoints d'exploitation,
- 1 responsable d'exploitation.

Par ailleurs, 3 agents d'encadrement sont mis à disposition par Transdev :

- 1 directeur à temps complet,
- 1 directrice adjointe à temps complet,
- 1 responsable marketing à temps partagé (50 %).

Le parc de véhicules

Le parc Baïa comprend 13 véhicules de grande capacité (au-delà de 70 places), 11 véhicules de 22 places thermiques, 4 véhicules électriques de type Zeus fabriqués par Bréda en Italie et 6 véhicules de moins de 9 places. Les véhicules moins de 9 places ne sont plus en exploitation commerciale dans le nouveau réseau, exception faite des 2 bus de nuit. La fiabilité des Dietrich est discutable et l'indisponibilité sur la première année est, en cumul, à plus de 8 mois.

Les véhicules électriques ont peu roulé sur l'année. Par ailleurs, ces derniers ne sont plus revendus en France et les pièces détachées arrivent d'Italie (à noter que l'usine est en fin de vie de production et la chaîne devrait être arrêtée très prochainement).

Le délégataire met en place un nombre important de véhicules sans lesquels le réseau ne serait pas en mesure de fonctionner normalement, ceci en raison du faible niveau de fiabilité des Gruau et Zeus (soit 8 véhicules sur le parc) et de l'indisponibilité des Dietrich.

Le bilan financier

Le titre à l'unité reste le titre le plus rémunérateur sur l'année 2016 grâce à son prix fixe et simple à 1 €. Il est, de plus, plébiscité par la clientèle touristique et occasionnelle. Les carnets de 10 tickets sont aussi très utilisés et bien vendus par le réseau de dépositaires. Le Pass Jeunes est l'un des gros succès de la nouvelle gamme tarifaire. Plus de 2 700 Pass ont été vendus.

Les recettes commerciales 2016 sont de 469 294 € HT, issues des ventes directes de titres de transport. Le total des produits d'exploitation s'élève à 4 309 120 € HT.

L'objectif contractuel de recettes commerciales n'est pas atteint (-14 367 €).

Les recettes commerciales réalisées sur la période

Ventes mensuelles 2016, en euros

Recettes	JAN	FÉV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC
PASS 1V	8 872	8 804	11 043	15 915	17 514	21 006	40 063	46 361	21 543	13 526	9 432	10 423
PASS 10V	6 007	3 156	3 360	3 462	5 178	7 905	7 215	5 942	11 658	2 698	1 709	5 935
PASS liberté+	0	0	0	0	0	16	561	0	5	0	0	0
PASS liberté we	0	0	0	0	0	9	45	18	0	0	0	0
PASS mensuel	1 375	1 396	1 462	916	982	1 244	1 331	218	611	742	655	305
PASS annuel	9 382	1 091	0	218	0	0	0	0	218	0	0	2 618
PASS jeune	14 982	4 080	6 691	2 255	291	13 527	29 891	14 691	39 273	1 091	1 309	727
PASS Ého !	6 182	13 382	255	218	55	73	200	36	236	36	164	55
PASS 1V Tarif réduit	245	227	70	226	155	327	264	209	241	339	132	150
PASS 10V Tarif réduit	142	116	218	102	58	102	95	22	33	22	47	58
PASS mensuel Tarif réduit	300	300	109	0	300	264	191	127	127	27	0	0
PASS annuel Tarif réduit	0	0	0	0	0	109	0	0	0	0	0	0
TOTAL	47 485	32 553	23 208	23 311	24 532	44 582	79 855	67 625	73 945	18 481	13 447	20 270



Répartition des charges

60	Achats consommés	397 283
61	Achats extérieurs	808 826
62	Autres services extérieurs	1 139 170
63	Impôts et taxes	40 516
64	Charges de personnel	1 736 642
65	Autres charges de personnel	5 376
66	Charges financières	4 458
67	Charges exceptionnelles	16 603
68	Dotations aux amortissements & provisions	72 744
69	Participation des salariés & IS	41 579
Total charges exploitation		4 263 197

Compte 60 (achats consommés) :

On constate une amélioration du coût de l'énergie due à une conduite environnementale en constante amélioration de la part des conducteurs ainsi qu'à un prix de GO en cuve inférieur aux prévisions. Concernant le reste des achats consommés, l'ensemble du personnel est équipé de polos, chemises et chemisettes floqués du logo du réseau. À ce titre, une indemnité est versée mensuellement pour l'entretien de ces vêtements de travail. De plus, en attendant le recrutement d'un 2^{ème} mécanicien, des prestations extérieures ont dû être réalisées.

Comptes 61-62 (achats extérieurs et autres services extérieurs) :

Le gain sur la sous-traitance provient d'un nouvel accord avec le fournisseur TAD et de l'exécution en propre des bus de nuit. Les nombreuses carences opérationnelles

rencontrées avec les véhicules électriques imposent un important surcoût de location de véhicules à hauteur de 107 k€ mais, également, un surcoût des assurances pour 12 k€. Le lancement du nouveau réseau au 1^{er} janvier a généré une communication massive (+13 k€) ainsi que de nombreuses opérations commerciales (+18 k€).

Compte 63 (impôts et taxes) :

L'année 2016 a été marquée par un important renouvellement des FCO des conducteurs éligibles à la prise en charge OPCA.

Compte 64 (charges de personnel) :

Le gain restant résulte d'une optimisation des roulements des conducteurs ainsi que d'une baisse significative de l'absentéisme (saluée par l'octroi de cartes cadeaux aux salariés).

Compte 67 (charges exceptionnelles) :

Pénalités versées du fait de décalages temporels lors de la remise des rapports mensuels.

Compte 68 (dotations aux amortissements et provisions) :

Certains investissements n'ont pas été réalisés au profit de prestataires extérieurs (ex : site internet) et inversement (batteries électriques).

La contribution financière forfaitaire de la COBAS :

La contribution contractuelle s'élève à 3 855 492 € pour la période du contrat.

Le résultat financier

La marge prévisionnelle n'a pas été atteinte (-18 k€) car 2016 a été une année de lancement avec les aléas inhérents (communication massive, nombreuses opérations commerciales). La marge prévisionnelle prévue au contrat était de 64 461 €.



AÉRODROME



En 2016, l'activité de l'aérodrome enregistre 42 719 mouvements (soit une baisse 5,6 % représentant 2 563 mouvements de moins qu'en 2015). 65 % des mouvements sont réalisés par les aéroclubs (aviation de loisirs). Ces derniers se maintiennent alors que le trafic réalisé par les privés extérieurs est en forte diminution.

Le terrain communautaire reste l'un des plus importants aérodromes de l'hexagone voué à l'aviation de loisir. Il bénéficie, à ce titre, d'un service certifié d'information et d'alerte (AFIS) qui assure, dans le respect des obligations dictées par l'aviation civile, le très haut niveau de sécurité indispensable au bon déroulement de l'ensemble du trafic.

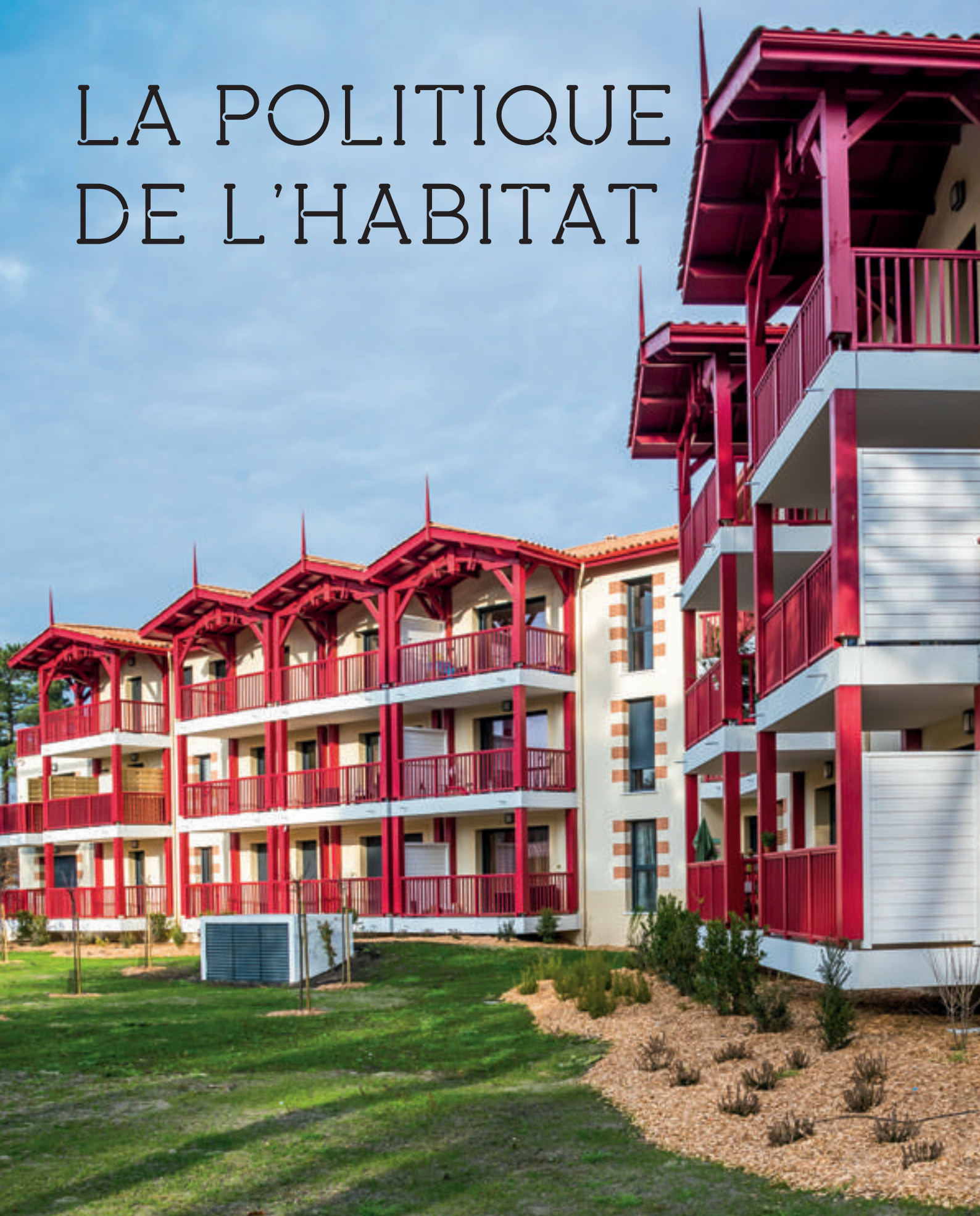
La Charte de Qualité de l'Environnement de l'aérodrome valide l'engagement de tous ses acteurs et confirme leur volonté d'action dans la recherche de mesures visant à atténuer durablement l'impact sonore de l'aérodrome.

Les protocoles, qui définissent les conditions des activités particulières de l'aérodrome pratiquées simultanément, ont été réécrits et un nouveau règlement intérieur applicable à l'ensemble des usagers de l'aérodrome, rédigé en 2016, sera mis en ligne au début de l'année 2017.

L'élaboration et la mise œuvre de ces mesures sont le plus souvent décidées en Commission Consultative de l'Environnement, témoignant de l'attention particulière de la COBAS à la sûreté de l'aérodrome, à la sécurité des vols et aux effets de l'activité aéronautique sur l'environnement.



LA POLITIQUE DE L'HABITAT



ÉLABORATION DU NOUVEAU PLH 2016-2021



À la suite des rencontres avec les Maires et services des quatre communes de la COBAS ainsi que les principaux acteurs en matière d'habitat (DDTM, Conseil Régional, Conseil Départemental, SYBARVAL, bailleurs sociaux...), le cabinet SEMAPHORES a élaboré un diagnostic dressant le bilan du Programme Local de l'Habitat (PLH) actuel et mettant en avant les points forts et faiblesses du territoire dans le domaine.

Il apparaît que la COBAS a concentré les outils de son précédent PLH sur la production neuve avec des rythmes de production supérieurs aux objectifs fixés et, notamment, une production de logements sociaux annuelle multipliée par deux, permettant ainsi de faire progresser le parc social.

La maîtrise publique de cette production se fait principalement grâce au travail de mise en œuvre mené par les communes (utilisation des outils d'urbanisme).

Cependant, il est à noter que, malgré une offre plus équilibrée en termes de typologie de logements sur le parc public, la répartition territoriale et l'offre sur l'ensemble du parc locatif (privé/public) n'est pas encore satisfaisante au regard des attentes. Les marges de progression de cette diversification passeront par :

- le foncier et sa mise à disposition,
- la question de la mobilisation des outils de maîtrise publique règlementaires et opérationnels.

La spécialisation résidentielle du territoire se poursuit. Les marchés restent tendus, en particulier sur le marché de l'accession neuve qui se ferme aux jeunes ménages qui, en parallèle, se trouvent précarisés par ce marché local. Les actifs (surtout les tranches aux métiers fragiles) sont particulièrement vulnérables. Les jeunes restent principalement touchés par des difficultés pour se loger.

Sur le plan sociodémographique, on note un vieillissement de la population avec une baisse des naissances qui perdure.

La croissance est majoritairement portée par des ménages âgés et aisés, extérieurs au territoire. Ce phénomène entraîne une spécialisation de l'économie locale, source de risques à terme sur le maintien des « forces vives » du territoire. On note une corrélation entre vieillissement et perte de revenus qui impacte majoritairement le parc ancien de logements (36% des propriétaires occupants âgés de plus de 60 ans peuvent être considérés comme des ménages à bas revenus et 57% d'entre eux sont des ménages de plus de 75 ans, logés dans des habitations datant d'avant 1975, dont un quart avant 1948). Le croisement des différentes données révèle que près de 5000 ménages seraient potentiellement en situation de « vulnérabilité énergétique ».

Ces éléments ont permis l'émergence des principales pistes d'orientations lors de la deuxième phase d'élaboration du nouveau PLH et l'inscription de 10 actions au futur PLH 2016-2021.

Ce projet de nouveau PLH a été arrêté en Conseil Communautaire le 27 mai 2016. Il a été ensuite transmis pour avis au Préfet de Département et aux 4 communes membres. Le Conseil Communautaire du 28 octobre 2016 a entériné le projet, au regard de ces avis permettant la transmission du document pour examen final et avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (présentation le 16 février 2017).

LOGEMENTS SOCIAUX

Pour 2016, ce sont **1 267 500 € de subventions allouées** aux bailleurs sociaux pour **333 logements sociaux**.



LA POLITIQUE SPORTIVE



L'année 2016 fut marquée par la mise en place de la charte du sport communautaire.

La COBAS s'est inscrite dans une démarche de valorisation des sports qu'elle accompagne et a proposé à ses partenaires sportifs de les formaliser par le biais de **cette charte**, véritable document de référence s'articulant autour des axes qui en font sa philosophie (des principes partagés, des engagements réciproques, un suivi et une évaluation). Il s'agit d'inciter les clubs à :

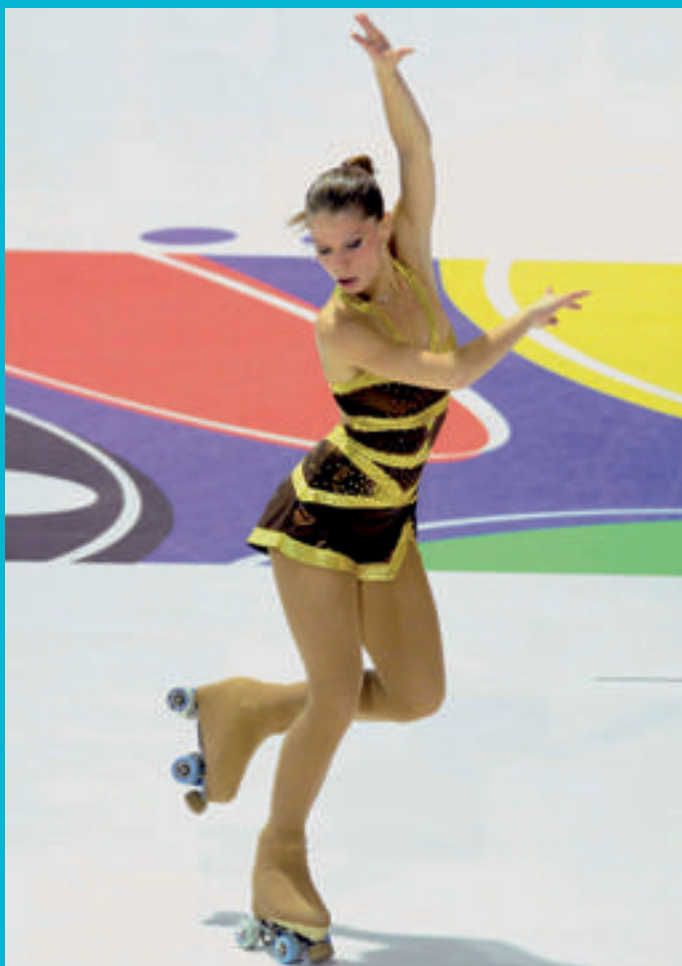
- **promouvoir une culture sportive** en inculquant les valeurs du sport (éducation, santé, dépassement de soi...) et en développant l'arbitrage (respect des règles, tolérance...),
- **promouvoir un projet sportif basé sur l'excellence** avec une école de sport labellisée, une école de formation et une vitrine sportive de haut niveau,
- **promouvoir une organisation pour un sport de territoire** afin de porter haut la marque territoriale (se regrouper entre clubs d'une même discipline sportive, coopérer et nouer des partenariats avec des clubs de proximité...).

Cette charte, approuvée en Conseil Communautaire, a été présentée à chaque club et acceptée.

Les subventions accordées en 2016

- Archers du Bassin d'Arcachon : 5 000 €
- Arcachon La Teste Handball : 16 000 € dont 6 000 € reversés au Handball Club teichois
- AST Escrime : 1 000 €
- Aviron Arcachonnais : 10 000 €
- Basket Bassin d'Arcachon : 14 000 €
- Chasse Le Teich : 20 000 €
- FCBA : 100 000 €
- Bassin d'Arcachon Escalade : 2 000 €
- RCBA : 60 000 €
- SBAR : 40 000 €
- Roller Hockey Club testerin : 1 000 €
- RS Gujan-Mestras Rink Hockey : 1 000 €
- Union Athlétique Gujan-Mestras Patinage : 20 000 €
- UJBAS : 20 000 €
- Union des Surfs Clubs : 5 000 €
- Volley : 4 000 €

SOIT 319 000 € DE SUBVENTIONS



L'ACTIVITÉ 2016

LA POLITIQUE CULTURELLE



MUTUALISATION DES MÉDIATHÈQUES



La COBAS a travaillé sur la rédaction d'un cahier des charges avec les 4 bibliothèques et médiathèques du territoire, afin de lancer la consultation pour la mise en place d'un portail internet permettant de mutualiser les SIGBs des 4 communes et de les mettre à niveau avec un seul et même logiciel. L'utilisation sera simplifiée pour les usagers des 4 communes qui auront, notamment, la possibilité de consulter les catalogues des 4 médiathèques mais également les agendas, les suggestions... Des ressources numériques en ligne devraient également être accessibles à tous.

OPUS BASSIN PRÉSENTE

Concert COBRASS

Dimanche 6 mars 2016 - 17h
Olympia d'Arcachon

Avec le Bordeaux Brass Sextet

Laurent Malet, trompette
Sébastien Jean, trompette
Julien Blanc, cor
Frédéric Demare, trombone
Hugues Tissot, tuba
Sylvain Borredon, percussion

Prendre part à ces orchestres de cuivres des élèves des conservatoires et écoles de musique de la COBAS

GRATUIT ET OUVERT À TOUS
www.agglo-cobas.fr

COBAS
Communauté d'Agglomération
Bassin d'Arcachon Sud



MUSIQUE : OPUS BASSIN 2016



Pour la sixième année consécutive, la COBAS soutient les quatre écoles et conservatoires de musique du territoire qui mutualisent leurs moyens afin de proposer des projets musicaux d'envergure.

- « Guitares en duo »

Masterclasses guitare classique en présence du Duo Tarantelle, le 16 janvier au Zik Zak de La Teste-de-Buch,

- « COBRASS »

Travail pédagogique en « brass band » avec le Bordeaux Brass Sextet, les 5 et 6 mars au Théâtre Olympia d'Arcachon,

- « La flûte à tous vents »

Stage orchestre de flûtes avec l'ensemble « éclats de flûtes », le 6 novembre à l'École de Musique d'Arcachon,

- « La musique en A corps »

- Initiation au Tai-chi avec Florence Fabry, professeur de Tai-chi, les 1^{er} et 2 octobre au conservatoire de Gujan-Mestras,

- Stage de prévention corporelle avec Coralie Cousin, kinésithérapeute, les 5 et 6 novembre à l'EKLA du Teich.

L'ACTIVITÉ 2016

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Avec la signature du 1^{er} CLS de la COBAS en juin 2015, l'Agglo s'est fixée comme but de favoriser une meilleure coordination des actions de proximité et une cohérence sur le territoire dans les domaines de la prévention, de l'accès aux soins et aux accompagnements médico sociaux.

Les 5 priorités d'actions définies donnent lieu à 5 axes de travail et à un certain nombre d'objectifs à atteindre pendant ces 3 années du contrat.

AXE 1 : Veiller à la continuité et à l'adaptation des services sur le territoire



Assurer une offre de soins continue et adaptée aux spécificités du territoire et de ses publics, coordonner et adapter les soins aux spécificités du handicap, développer la prévention et la prise en charge des troubles addictifs.

AXE 2 : Promouvoir le bien vieillir et la coordination autour de la personne âgée



Coordonner les parcours de soins des personnes âgées et des malades chroniques, prévenir les risques liés au vieillissement, promouvoir l'entraide et l'inclusion sociale des personnes âgées, des malades chroniques et de leurs proches.

AXE 3 : développer l'éducation à la santé auprès des jeunes et soutenir la parentalité



Écouter, informer et accompagner les jeunes et leurs proches en matière de santé.

AXE 4 : Valoriser et soutenir les dispositifs en direction des publics vulnérables



Améliorer la prise en charge des personnes précaires et des publics vulnérables, prendre en charge et intégrer les publics handicapés, promouvoir l'entraide et l'inclusion sociale des individus touchés par la maladie mentale et leurs proches.

AXE 5 : Aménager des cadres de vie favorables à la santé



Prévenir les risques sanitaires liés aux activités touristiques, prévenir les risques sanitaires liés aux espèces invasives.

Pour cette année 2016, et suite au Copil du 7 avril, plusieurs actions ont été validées et sont mises en place petit à petit. Elles touchent des domaines aussi variés que la santé mentale, la santé environnement ou la parentalité et s'adressent aux professionnels du territoire.



Agir ensemble autour d'objectifs prioritaires
pour améliorer la santé des habitants de la
Communauté d'Agglomération du Bassin
d'Arcachon Sud (COBAS)

- ◆ Assurer une offre de soins adaptée à tout public
- ◆ Développer la prise en charge de la personne âgée
- ◆ Renforcer les réseaux d'acteurs autour des questions de santé de l'Agglomération
- ◆ Soutenir les enjeux de la santé mentale



PRÉVENTION ET SOLIDARITÉ



La COBAS a poursuivi son accompagnement des associations d'insertion sociale professionnelle, d'économie sociale et solidaire, de prévention et de solidarité sous la forme de subventions de fonctionnement ou de mise à disposition de locaux avec une prise en charge du loyer et/ou des fluides.

Pour l'année 2016, les participations de la COBAS sont les suivantes :

- Mission Locale du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre : 133 531,26 €
- Habitat Jeunes : 258 378 €
- Insercycles : 75 000 €
- L'essor : 7 800 €.

Prévention (rattachement CLS) :

- Le Centre d'Étude et d'Information sur la Drogue et les Addictions (CEID) : 5 000 €
- L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie 33 (ANPAA) : 5 000 €

Exceptionnel :

- Solidarité Tiers-Monde : 3 000 €
- Motor Garage : 5 000 €
- Grandir Avec Aba : 500 €.

POINT D'ACCÈS AU DROIT



Permanences juridiques

Depuis l'ouverture en 2010, le Point d'Accès au Droit de la COBAS connaît une fréquentation toujours croissante : en 2016, plus de 2000 personnes ont pu bénéficier d'une consultation juridique gratuite.

Grâce à la mobilisation des avocats du Barreau de Bordeaux et au financement supplémentaire du CDAD, les consultations d'avocats ont désormais lieu deux fois par mois (au lieu d'une seule) et sur des horaires étendus en soirée afin de pouvoir mieux répondre à la demande des personnes qui travaillent.

Actions

- Avril : information sur les mesures de protection juridique des majeurs à destination des professionnels du territoire (rencontre avec le Président du Tribunal d'Instance d'Arcachon au Palais des Congrès d'Arcachon).
- Octobre : journée de rencontres avec les avocats dans les locaux du Point d'Accès au Droit.

Participation de la COBAS

- L'Association Laïque du Prado 33 (permanence du contrôle judiciaire socio-éducatif) : 1 500 €
- Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (Cidff) : 12 600 €
- Vict'Aid (aide aux victimes) : 8 000 €
- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement 33 (ADIL) : 1 683 €
- L'Association Familles en Gironde (Médiation Familiale) : 4 000 €.

Besoin d'une **information**
ou d'un **conseil juridique** ?

édition **2016**

POINT D'ACCÈS AU DROIT

GRATUIT - CONFIDENTIEL - ANONYME



ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : AIRE DE GRAND PASSAGE



- Le territoire s'est à nouveau inscrit dans la coordination départementale. Pour cette mission confiée à Aquitanis et soutenue par les services de l'Etat, la participation financière de la COBAS s'élève à 1 680 €.
- La saison a commencé le 29 mai pour se terminer le 21 août. Sur 11 demandes prévisionnelles, 8 groupes ont été accueillis sur le site de l'aire de grand passage dont la gestion est assurée par le prestataire Vago.

2 points importants à retenir :

- **Le démarrage des travaux liés à l'extension de l'aire et à sa mise aux normes**

L'aire d'une surface de 2 ha a été réalisée en 2006 pour un accueil de 120 places de caravanes en référence au schéma départemental de 2003 et aux besoins du territoire.

La circulaire du 8 juin 2011, relative aux stationnements estivaux de grands groupes de caravanes de gens du voyage, a revu les préconisations applicables à ces aires de grand passage, en recommandant une surface de 4 ha pour permettre un accueil jusqu'à 200 caravanes. L'Agglomération a été confrontée à l'arrivée de groupes supérieurs à 120 caravanes, lesquels se sont installés illégalement sur le territoire.

Au regard de ces éléments, il a été décidé, en concertation avec l'Etat, de se mettre en conformité avec le cadre réglementaire et de solliciter son accompagnement financier au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour la réalisation de ces travaux.

- **La loi NOTRe (transfert de compétences des communes à la COBAS)**

Cette loi crée une nouvelle compétence obligatoire pour les Communautés d'Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2017, définie comme suit « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ». La COBAS va donc devoir gérer l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage, à savoir l'aire permanente de Gujan-Mestras et l'aire saisonnière du Teich, d'une capacité d'accueil de 26 caravanes pour 13 emplacements (la gestion de celle-ci est confiée à un prestataire).

Toutes les démarches et procédures ont été travaillées au cours du second semestre 2016 avec les 2 communes concernées pour une mise en œuvre le 1^{er} janvier 2017.

COBAS SOLIDAIRE : ACCUEIL DE JOUR ITINÉRANT



L'année 2016 a confirmé le bon repérage du dispositif, tant par les bénéficiaires que par les partenaires. Ce service entièrement financé par la COBAS connaît, après 6 années d'expérience, une forte augmentation de la fréquentation sur les permanences, répondant ainsi aux besoins d'un public en grande précarité.

- Il a été nécessaire d'adapter le dispositif pour permettre une meilleure réponse aux problématiques des usagers, en modifiant notamment les heures de permanences (tous les matins de 9h30 à 13h30).
- Au regard des besoins exprimés sur Gujan-Mestras, les services ont travaillé à la mise en place du service sur la commune pour le début 2017.



JEUNESSE ET ANIMATION - VIE SOCIALE



ANIMATION JEUNESSE



La COBAS a poursuivi son engagement à hauteur de 133 000 € auprès des structures jeunes 12-25 ans des 4 communes de la COBAS : Maison Municipale des Jeunes d'Arcachon, Pôle jeunesse de la Teste-de-Buch, Point Rencontre Animation Jeunes de Gujan-Mestras et Espace Jeunes du Teich.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)



L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la COBAS accueille les enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

FORUM PARENTALITÉ



Suite au bilan des 4 années de fonctionnement, il a été proposé de consacrer 2016 à l'élaboration d'un nouveau projet dans sa méthodologie et dans son contenu pour une réalisation courant 2017.



Bilan d'accueil de l'ALSH

Petites vacances (inscriptions à la journée)

PÉRIODES	THEMES	3 - 5 ans ½ Nombre d'enfants	6 - 12 ans Nombre d'enfants
Vacances d'hiver	« Le monde des Géants » « Graine de génies »	47	70
Vacances de printemps	« Les petites bêtes de la cour de récréation » « Expressions libres »	59	87
Mini-séjours vacances de printemps Pour les 5-7 ½ ans au Teich	Activités autour de la nature	5	9
Vacances d'automne	« Colchiques dans les prés » « Frissons garantis »	44	95
Mini-séjour vacances d'automne Pour les 8-12 ans à Meschers sur Gironde	Découverte des activités en bord de mer	-	20
Vacances de fin d'année	« Fêtes et lumières » « Des étoiles plein les yeux »	54	101

Mercredis

(inscriptions l'après-midi avec repas, l'après-midi sans repas ou l'après-midi avec repas et transport depuis l'établissement scolaire où est inscrit l'enfant)

PÉRIODES	3 - 5 ans ½ Nb d'enfants total/an	6 - 12 ans Nb d'enfants total/an
MERCREDIS	46	87

Été

PÉRIODES	3 - 5 ans ½ Nb d'enfants total/an	6 - 12 ans Nb d'enfants total/an
JUILLET/AOÛT	122	271
TOTAL	393	

L'ACTIVITÉ 2016

CENTRE DE RECUEIL CANIN



ENTRÉES/SORTIES



- 399 chiens ont été admis en fourrière,
- 352, soit 84 % d'entre eux, ont été rendus à leurs propriétaires,
- 45 chiens n'ont pas été réclamés et ont été transférés au refuge APSDA pour adoption,
- 2 chiens sont décédés de parvovirose.

RÉCAPITULATIF DES DEMANDES D'INTERVENTION



	Arcachon	La Teste-de-Buch	Gujan-Mestras	Le Teich
Police municipale	28	95	82	28
Police nationale	61	1		
Gendarmerie			20	
Pompiers		1		
Vétérinaire	1	21	8	12
Mairies		1		
TOTAL	91	119	110	40

Nombre d'interventions sur l'année : 360

Il convient également de rajouter 9 interventions émanant de particuliers, ces derniers n'ayant pas réussi à contacter les forces de l'ordre.



L'ACTIVITÉ 2016

FOURRIÈRE AUTOMOBILE



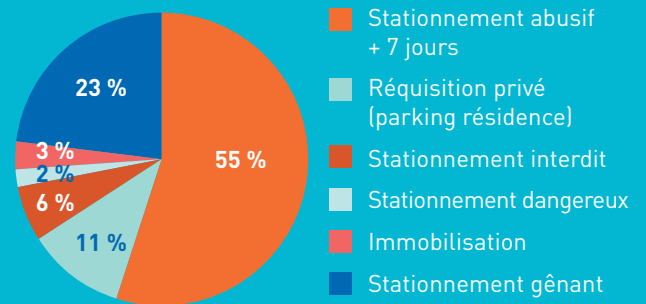
En 2016, 145 véhicules ont été placés en fourrière (154 véhicules en 2015) :

- 59 ont été récupérés par leurs propriétaires,
- 84 ont été abandonnés et détruits,
- 2 ont été vendus aux enchères.

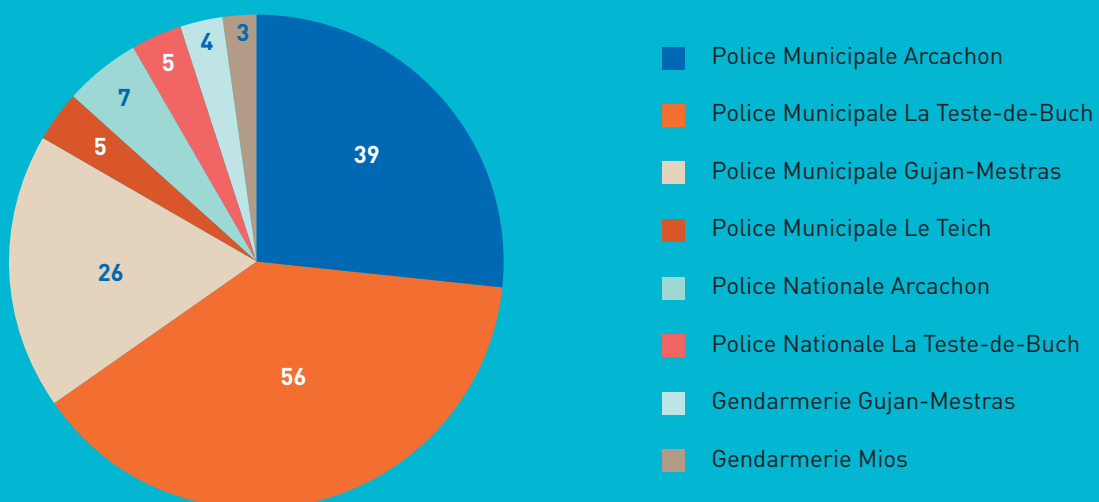
INFRACTIONS AYANT MOTIVÉ LA MISE EN FOURRIÈRE



Infraction ayant motivé la mise en fourrière



RÉPARTITION PAR COMMUNE en nombre de véhicules



SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

CADRE BÂTI ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC



La Communauté d'Agglomération a fait réaliser un diagnostic d'accessibilité des ERP. Celui-ci a relevé 311 obstacles sur 8 ERP.

Les travaux de mise en accessibilité de l'ALSH étaient prévus pour 2016. Ils sont reportés au 1^{er} trimestre 2017 suite au retard pris dans la construction de l'école Jules Ferry, les enfants étant relogés dans les locaux de l'ALSH pendant la durée du chantier.

Les travaux de mise en accessibilité du siège sont en cours. Les listings d'ERP communaux et privés des quatre communes sont disponibles sur le site de la COBAS.



Visite des ERP COBAS en 2016

	Arcachon	La Teste-de-Buch	Gujan-Mestras	Le Teich	TOTAL
Nombre d'établissements visités	18	39	17	6	80

Détail des avis par type

Favorable	17	37	14	6	74
Défavorable	1	2	2		5
Visite de chantier			1		1



CADRE BÂTI LOGEMENTS



Courant deuxième trimestre 2017, la COBAS devrait être en mesure de tenir à jour un référentiel des logements dits « accessibles ». Un tri devra cependant être fait entre ceux pouvant être considérés comme « logements handicap » car répondant réellement aux besoins des personnes à mobilité réduite et ceux relevant seulement de quelques éléments d'accessibilité (rez-de-chaussée, salle d'eau adaptée...). Dans un premier temps, seul le financement dans le cadre d'un logement adapté pourra fléchir les habitations concernées.

A noter que le diagnostic du PLH ne fait état que du vieillissement de la population et de l'enjeu de mettre en œuvre des solutions adaptées.

Par ailleurs, le Sybarval lancera une étude pré-opérationnelle relative à l'amélioration de l'habitat début 2017, pour un démarrage à la fin de l'année.

La commission pour l'accessibilité des personnes handicapées a été réactivée le 7 décembre 2015. Tous les types de handicaps sont représentés (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique). La commission accueille également des associations ou organismes représentant les personnes âgées, les acteurs économiques ainsi que les usagers de la ville.

Conformément à ses obligations, la COBAS a présenté en séance du Conseil Communautaire du 16 décembre 2016, le rapport annuel de la commission. Celui-ci fait état des actions menées par les quatre communes de la COBAS en matière de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Il présente également les achats effectués par la collectivité afin de rendre les transports accessibles et les aménagements réalisés dans l'agence commerciale Baïa.

De plus, la liste des ERP accessibles par commune a été mise en ligne sur le site de la COBAS.

Enfin, les travaux énoncés dans le diagnostic d'accessibilité des ERP appartenant à la COBAS seront réalisés comme annoncé lors de la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées le 7 décembre 2015, à savoir début 2017 pour le siège et l'ALSH.



VOIRIE ET ESPACES PUBLICS



La Ville d'Arcachon a approuvé son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) fin 2014.

Par délibération en date du 9 juillet 2015, la Ville de la Teste-de-Buch s'est engagée à lancer la démarche d'élaboration du PAVE.

Concernant la commune de Gujan-Mestras, le PAVE a été réalisé par le cabinet Agoracité entre 2010 et 2012, présenté et adopté par la Commission Communale d'Accès Durable le 20 septembre 2012 et approuvé par le Conseil Municipal du 26 octobre 2012.

Par délibération du 18 Décembre 2014, le Conseil Municipal du Teich a approuvé la mise en œuvre d'un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics.

SERVICES DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET INTERMODALITÉ



Dans le cadre du renouvellement de la délégation de service des transports en commun et conformément à son plan pluriannuel d'investissements prévu, la COBAS a investi dans :

- 3 bus standards (12 m),
- 2 midibus (10 m),
- 7 minibus.

L'ensemble de ce nouveau parc est accessible et équipé d'une palette handicapés ainsi que d'un système d'information visuel et sonore.

L'agence commerciale Baïa a été déplacée. Elle se trouve désormais au 17 rue François Legallais à la Teste-de-Buch et se distingue par :

- une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite et conforme à proximité de l'agence,
- un cheminement extérieur jusqu'à l'entrée dégagé de tout obstacle,
- l'absence de marches à l'entrée et des portes suffisamment larges,
- un cheminement intérieur lui aussi dégagé et suffisamment large,
- un guichet bas accessible,
- un flash code à l'entrée permettant d'accéder à l'information via un Smartphone.



LES ACTIONS 2016



La COBAS, la COBAN et la Communauté de Communes du Val de l'Eyre forment à elles trois le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

Il s'étend sur un territoire qui regroupe 17 communes : Andernos-les-Bains, Arcachon, Arès, Audenge, Le Barp, Belin-Beliet, Biganos, Gujan-Mestras, Lanton, Lège-Cap Ferret, Lugos, Marcheprime, Mios, Salles, Le Teich, La Teste-de-Buch, Saint Magne.

L'arrêté initial de reconnaissance du périmètre du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre date du 13 décembre 2004, période à laquelle la Charte de développement du Pays a été signée par les partenaires. Il s'agit, avant tout, d'un territoire de projets et de solidarité de trois établissements de coopération intercommunale (EPCI) qui ont donc décidé d'instituer ce Pays sans structure juridique propre. Cette organisation se traduit par un portage juridique des actions et recrutements par l'un ou l'autre de ces trois EPCI pour le compte des deux autres, par l'intermédiaire de conventions tripartites. La feuille de route du Pays repose sur sa charte révisée en 2014 et validée par le Comité de Pilotage du 7 novembre 2014.

LE PROGRAMME LEADER



L'année 2016 a été marquée par le démarrage de la deuxième programmation Leader, portée par le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre au travers de la stratégie « Vers une territorialisation de l'économie pour un développement équilibré et durable du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre ». Dans le cadre de la nouvelle programmation, l'économie est ainsi clef de voûte de la stratégie, représentant un levier pour le développement territorial.

En accord avec la Charte du Pays, ce programme s'articule autour de 3 axes stratégiques majeurs :

- **L'Agence de développement économique,**
- **l'accueil et l'innovation des entreprises,**
- **les mobilités durables.**

La stratégie est complétée par deux orientations obligatoires portant sur l'animation et le fonctionnement du programme Leader, ainsi que la coopération.

Le 2 mai 2016, le Groupe d'Action Locale BARVAL a été le premier territoire à signer la Convention de gestion avec la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de Services et de Paiement (ASP), permettant ainsi la programmation des subventions Leader.

En 2016, le Comité de Programmation s'est réuni à deux reprises permettant la sélection de 9 projets, auxquels s'ajoutent 3 dossiers relatifs au fonctionnement du programme. L'ensemble des initiatives relève de 4 maîtres d'ouvrage différents et plus de 83 % des opérations accompagnées sont portées par des structures publiques. Parmi les projets retenus, 6 ont été programmés, permettant d'allouer un total de 236 035,50 € de subventions FEADER et de générer plus de 475 000 € d'investissements sur le territoire.

29 porteurs de projets ont contacté les services du GAL en 2016 et ont présenté 38 projets (hors animation). Parmi ces opérations, plus de 26 % ont été reconnues éligibles au Programme Leader et près de 37 % ont été réorientées vers d'autres fonds européens, en particulier le FEADER hors LEADER et le FSE.

Durant l'année 2016, l'équipe technique a été confrontée à des instabilités réglementaires et des retards de livraison des outils nécessaires au bon déroulement du programme (outil de gestion Osiris, formulaires), freinant le lancement de la programmation des dossiers de demande de subvention ainsi que l'animation de la stratégie auprès des porteurs de projets potentiels.

Malgré cet amorçage lent du programme, on constate une bonne mobilisation de la dotation sur le territoire : 17,5 % en intégrant uniquement les opérations programmées et 30 % si l'on y ajoute les opérations envisagées (en avis d'opportunité ou en pré-demande).



LE PROGRAMME DLAL-FEAMP



Le programme DLAL-FEAMP est un dispositif européen destiné à soutenir les projets maritimes innovants et le développement durable du territoire, de la pêche et de l'ostréiculture. Les filières pêche et conchylicole ainsi que les acteurs locaux impliqués dans le développement durable de ces filières sont concernés. La candidature du territoire au DLAL-FEAMP a été retenue le 11 juillet 2016 par la Région.

Le Comité DLAL est composé de professionnels des filières maritimes, du Pays BARVAL, de représentants d'associations environnementales et de la filière nautique. Il est co-présidé par J-M. Labrousse (Président du CDPMEM33) et T. Lafon (Président du CRCAA). A noter la présence d'un Comité Technique rassemblant les représentants des 3 EPCI (COBAS, COBAN et CDC VE), les partenaires, les co-financeurs et le service instructeur. La COBAS assure le portage juridique pour le compte du Pays, en partenariat avec les filières pêche et conchylicole.

La durée du programme s'étend de juillet 2016 à décembre 2020. 1 050 000 € de FEAMP sera accordé pour un coût total de 2 500 000 € de projets.

Le 1er trimestre 2016 a permis de finaliser la rédaction du dossier DLAL du territoire, en réponse à l'appel à candidature régional, ouvert du 13 janvier au 15 avril, pour la mise en œuvre de ce dispositif. En effet, dès 2015, les acteurs locaux ont exprimé leur volonté de bénéficier de ce nouveau programme, dans la poursuite de l'Axe 4 du FEP (2010-2014).

Pour ce faire, l'animatrice du programme, avec le soutien de la chef de projet, s'est appuyée sur le diagnostic territorial actualisé dans la charte du Pays en 2014, sur les résultats de l'évaluation finale du programme FEP-Axe 4 réalisée en 2014 ainsi que sur les conclusions du séminaire local dédié, organisé le 5 novembre 2015.

Une 1ère version de la candidature a fait l'objet d'une consultation écrite auprès des acteurs locaux en février. Une fois finalisée, elle a été soumise aux membres du Conseil de Développement du Pays, le 21 mars, dont l'avis a ensuite été présenté au CoPil du Pays, qui l'a validée le 24 mars. Parallèlement, la candidature a été présentée et validée en Conseil du Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon-Aquitaine et du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Gironde, respectivement le 8 et 24 mars.

Ainsi, la candidature DLAL du territoire, intitulée « AMBITION ÉCONOMIQUE PARTAGÉE PAR LES ACTEURS D'UN TERRITOIRE CONVOITÉ POUR DES FILIÈRES PÊCHE ET CONCHYLICOLE INNOVANTES ET DURABLES », est le fruit d'une large concertation et permet au Pays de disposer d'un véritable projet de développement économique maritime local en faveur de la pêche et de la conchyliculture.

Il s'articule autour de 5 axes d'intervention :

- développer de nouvelles productions et pratiques culturelles,
- renforcer la valorisation des produits, grâce à la commercialisation et à la diversification des activités,
- agir sur les formations, sensibiliser aux métiers et renforcer la cohésion entre les acteurs locaux,
- maintenir le bon état écologique et fonctionnel des zones de production,
- coopérer.

Le Pays a déposé sa candidature le 31 mars auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui l'a officiellement retenue en Commission Permanente du 11 juillet 2016. Le 5 septembre, le Comité technique DLAL s'est réuni pour la 1ère fois afin de préparer les différents outils de fonctionnement, préalablement travaillés par l'animatrice, dans la perspective du Comité d'installation, qui a eu lieu le 27 septembre 2016. Cette réunion a également permis de valider la composition du Comité et d'élire les Coprésidents. Comme sur le précédent programme, le DLAL est co-présidé par les Présidents des filières.

Outre la validation des différents outils de gestion et de pilotage du programme (règlement intérieur du Comité, grille de notation, document de présentation des projets...), cette réunion a également été l'occasion de présenter, pour information, les premiers projets DLAL. En effet, l'animatrice a également accompagné les maîtres d'ouvrage sur les 1^{ers} dossiers identifiés.

Depuis la sélection de la candidature du territoire, de nombreux échanges et rencontres ont eu lieu avec les services de la Région et les autres territoires régionaux retenus, afin de construire les outils de travail DLAL et de finaliser la convention de gestion, dont la signature est attendue début 2017.

La fin d'année 2016 a également été consacrée au développement des outils de communication (affiche, flyer, roll-up, site internet) pour diffuser les informations concernant le DLAL auprès des collectivités, des professionnels, des partenaires institutionnels et des porteurs de projet potentiels. Ils seront déployés au début de l'année 2017.



LE DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS BIO ET LOCAUX EN RESTAURATION COLLECTIVE



Un dispositif d'accompagnement en faveur du développement des produits bio et locaux en restauration collective publique a été mis en place sur le territoire. Les acteurs locaux de la restauration collective et la filière pêche locale sont concernés.

Le Comité de Pilotage de ce dispositif est composé des élus locaux du Pays, des services des communes, des acteurs locaux de la restauration collective (gestionnaires et sociétés de restauration), des partenaires et financeurs. Il est animé par Bruno Lafon, Co-Président du Pays en charge de la démarche. La COBAS, quant à elle, assure le portage juridique pour le compte du Pays, en partenariat avec les filières pêche et conchylicole.

Cette action s'est déroulée sur l'année 2016. 24 320 € de subventions (CD33, DRAAF, FEAMP) ont été récoltés pour un coût total de 30 400 €.

L'année 2016 marque une nouvelle étape dans le dispositif avec le renforcement du travail réalisé sur le développement de la demande à travers, notamment, l'implication renforcée des sociétés concessionnaires et la structuration de l'offre.

Structuration de l'offre territoriale en produits locaux de la mer

Le 8 juillet 2016, s'est déroulée une réunion de travail inédite sur le territoire, associant gestionnaires communaux, sociétés de restauration, pêcheurs et mareyeurs de la criée d'Arcachon. Cette rencontre avait pour objet d'échanger sur les freins et les pistes d'actions permettant le développement du poisson local à plus grande échelle dans les menus de la restauration collective. Cette réunion a permis aux différents acteurs de créer des contacts directs entre gestionnaires/sociétés de restauration et fournisseurs de poisson local.

Un état des lieux des outils de transformation présents sur le territoire a été réalisé auprès des acheteurs intéressés par la restauration collective à la criée d'Arcachon. Le territoire est ainsi doté d'un outil très intéressant pour la restauration collective, à savoir un tunnel de surgélation, qui permet la congélation d'une grande quantité de produits, rapidement et sans en dénaturer la qualité. Les mareyeurs disposent, quant à eux, de machines classiques (peleuse et trancheuse) qui ne leur permettent toutefois pas de répondre aux demandes de la restauration collective en termes de volume.

Pour compléter cette analyse, une visite de l'atelier Arrainetik, spécialisé dans la transformation de poisson et situé à St Jean-de-Luz, a été réalisée le 31 août.

Renforcement de l'accompagnement des collectivités

En réponse aux besoins des acteurs locaux de la restauration collective, identifiés via un questionnaire élaboré par l'animatrice du dispositif, un cycle de 3 ateliers de formation-action a été proposé :

- « Comment élaborer de nouvelles recettes permettant de proposer des produits de la mer locaux en restauration collective ? »

Cet atelier s'est déroulé le 30 novembre, en partenariat avec le Département de la Gironde et l'association Un Plus Bio. Il a permis à 7 chefs cuisiniers du territoire de bénéficier de l'expertise du chef étoilé Arnaud Daguin. Ils ont ainsi pu travailler des produits locaux de la mer (vive, émissole, merlan, grondin) selon des procédés adaptés à la restauration collective et élaborer un menu type.

- « Comment améliorer son approvisionnement en produits bio et locaux ? »

Cet atelier s'est déroulé le 7 décembre en partenariat avec le Département de la Gironde, l'association Interbio Nouvelle-Aquitaine, le CDPMEM33 et le CRCAA. Les participants ont pu découvrir les possibilités d'approvisionnement en produits bio, locaux et produits de la mer locaux. Un focus a été fait sur les filières pêche et ostréicole locales afin de présenter leur organisation et les produits adaptés à la restauration collective. Cet atelier s'est achevé par une visite de la criée.

- « Comment communiquer et sensibiliser les convives à une alimentation bio et locale en Pays BARVAL ? »

Ce dernier atelier du cycle se déroulera le 18 janvier 2017, en partenariat avec le Département de la Gironde et l'association les EcoActeurs en Médoc.



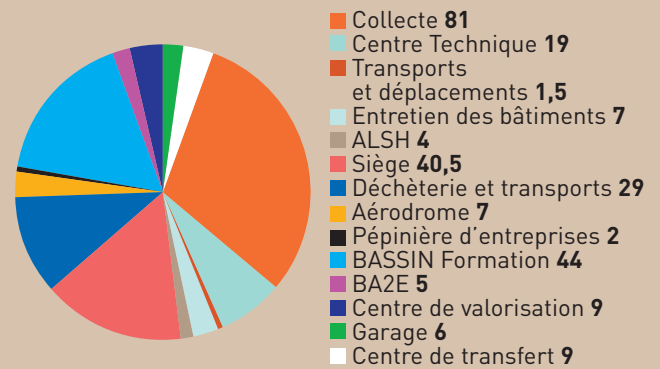
LES RESSOURCES HUMAINES



LE PROFIL DE LA COLLECTIVITÉ EN 2016



L'adéquation du travail des services avec les besoins de la population implique un développement toujours grandissant de l'action de la Direction des Ressources Humaines. Néanmoins, les effectifs permanents restent stables avec 193 agents titulaires et 71 agents contractuels, soit 264 agents permanents en 2016.



RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR ÂGE DES EFFECTIFS DES AGENTS PERMANENTS



	Âge	Titulaires et stagiaires	Contractuels sur emploi permanent
HOMMES	Moins de 25 ans	1	2
HOMMES	25 à 29 ans	2	3
HOMMES	30 à 34 ans	27	0
HOMMES	35 à 39 ans	17	6
HOMMES	40 à 44 ans	29	4
HOMMES	45 à 49 ans	31	8
HOMMES	50 à 54 ans	20	7
HOMMES	55 à 59 ans	18	6
HOMMES	60 à 64 ans	5	2
TOTAL		150	38
FEMMES	Moins de 25 ans	1	0
FEMMES	25 à 29 ans	0	1
FEMMES	30 à 34 ans	2	0
FEMMES	35 à 39 ans	1	6
FEMMES	40 à 44 ans	8	7
FEMMES	45 à 49 ans	10	8
FEMMES	50 à 54 ans	5	3
FEMMES	55 à 59 ans	9	6
FEMMES	60 à 64 ans	7	2
TOTAL		43	33



FORMATION



357 jours de formation dont :

- 61 jours hygiène, prévention et sécurité,
- 69 jours habilitation et permis.

LES FINANCES



LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES



Il a été dégagé, au titre de l'exercice 2016, tous budgets confondus, un excédent comptable annuel de fonctionnement de 8,8 M€. Le résultat annuel en investissement apparaît déficitaire à hauteur de 4 M€.

Après reprise des résultats antérieurs en fonctionnement (7,6 M€) et en investissement (-1,6 M€) et déduction des reports en investissement (différentiel de 4,4 M€), le solde disponible consolidé à fin 2016 s'élève à 6,4 M€.

Cette situation, constatée au 31 décembre 2016, résulte à la fois d'une gestion maîtrisée des dépenses publiques, mais également d'une croissance des recettes propres et externes de la collectivité (pour mémoire, il n'a pas été opéré d'augmentation des taux de fiscalité des contributions directes sur 2016 mais un transfert d'un point de fiscalité entre la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères et la taxe foncière sur propriétés bâties).

NB : Budget principal, budgets transports et BASSIN Formation exprimés en TTC. Budgets eau potable, Pôle environnement, aérodrome et pépinière exprimés en HT.

LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



D'un montant cumulé de 63,4 M€, les recettes réelles de fonctionnement proviennent :

- pour moitié de la fiscalité ménages et entreprises (soit 31,4 M€),
- de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (12,4 M€),
- de dotations versées par l'Etat (5,8 M€) en forte diminution par rapport au précédent exercice,
- de produits développés par les services de la collectivité (4,6 M€),
- de dotations et participations allouées par des partenaires publics et privés extérieurs (2,6 M€),
- de taxes diverses (surtaxe eau, apprentissage, versement transports) pour 2,9 M€,
- de recettes diverses et exceptionnelles pour 1,8 M€

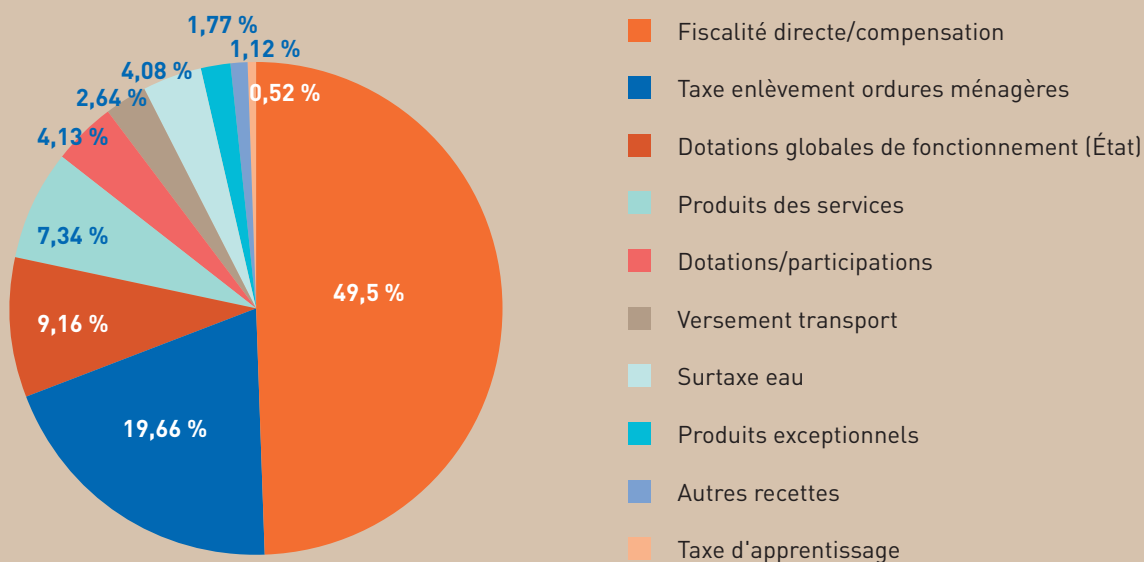


RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2016 PAR NATURE

(montant en € avec neutralisation des subventions d'équilibre)



	MONTANT	%
FISCALITÉ DIRECTE/COMPENSATION	31 430 545,19 €	49,5 %
TAXE ENLÈVEMENT ORDURES MÉNAGÈRES	12 461 196,00 €	19,66 %
DOTATIONS GLOBALES DE FONCTIONNEMENT (ETAT)	5 803 770,00 €	9,16 %
PRODUITS DES SERVICES	4 651 841,69 €	7,34 %
DOTATIONS/PARTICIPATIONS	2 617 451,55 €	4,13 %
VERSEMENT TRANSPORT	1 674 871,94 €	2,64 %
SURTAXE EAU	2 583 404,03 €	4,08 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 123 013,48 €	1,77 %
AUTRES RECETTES	711 419,33 €	1,12 %
TAXE D'APPRENTISSAGE	328 789,12 €	0,52 %
TOTAL	63 386 302,33 €	100 %



LES DÉPENSES RÉELLES PAR BUDGET

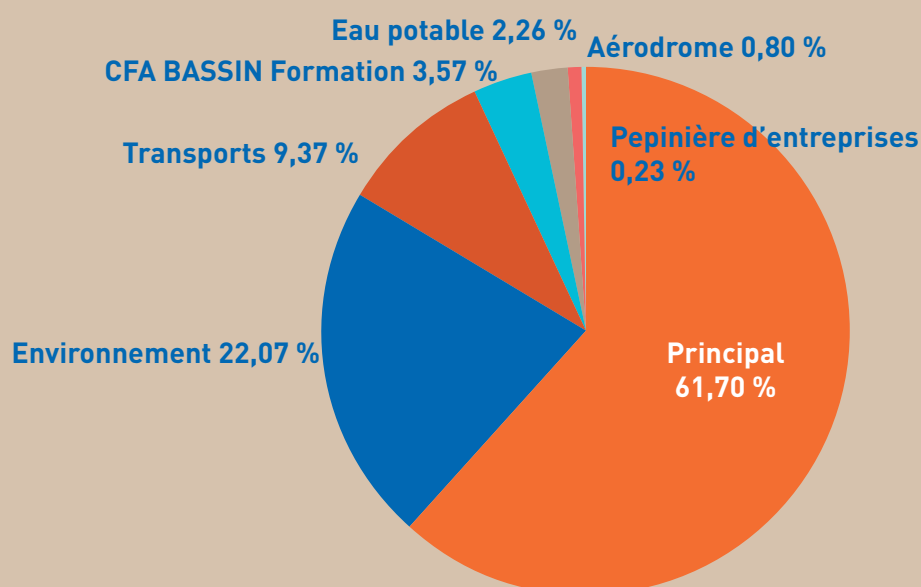


Le budget de la Communauté d'Agglomération comprend un budget principal et 6 budgets annexes pour des raisons juridiques ou fiscales (régie environnement, eau potable, transports, Bassin Formation, aéroport et pépinière d'entreprises). Cette possibilité comptable permet ainsi de valoriser les montants consacrés, chaque année, par la collectivité au bénéfice de ces politiques publiques.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR BUDGET 2016



	MONTANT	%
PRINCIPAL	44 333 245,41 €	61,70 %
ENVIRONNEMENT	15 861 433,86 €	22,07 %
TRANSPORTS	6 733 370,64 €	9,37 %
CFA - BASSIN FORMATION	2 565 550,43 €	3,57 %
EAU POTABLE	1 626 007,32 €	2,26 %
AÉRODROME	573 026,66 €	0,80 %
PEPINIÈRE D'ENTREPRISE	163 999,38 €	0,23 %
BUDGET CONSOLIDÉ	71 856 633,70 €	100 %



LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



Par secteur d'activité, les dépenses relatives à la collecte, au tri et à la valorisation des déchets figurent toujours à la première place des postes de charges d'exploitation et représentent à peu près 26 % du total, devant les prélèvements et versements fiscaux au titre du redressement des finances publiques et des péréquations territoriales (22 %) et le domaine des transports collectifs (11,65 %).

Entre 3 et 5 % des dépenses, on retrouve à la fois l'éducation/formation, dont le fonctionnement se retrouve pour l'essentiel retracé dans le budget annexe du « Centre de Formation des Apprentis BASSIN Formation », le sport et la culture qui incluent les loyers des piscines et, enfin, les intérêts d'emprunt.

Par ailleurs, il a été consacré, au cours de l'année 2016, plus d'un million d'euros au titre de l'action sociale regroupée sous la fonction prévention/solidarité/famille.

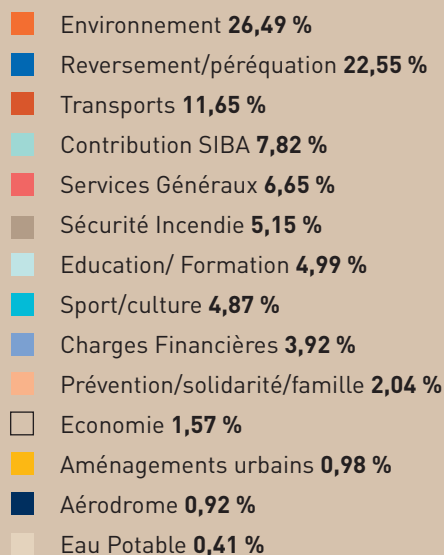
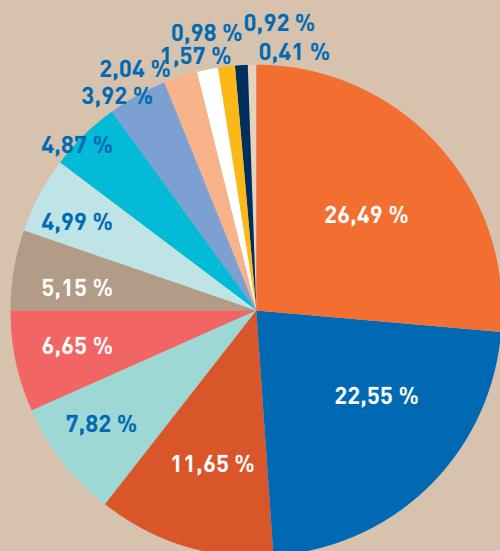
Les aménagements urbains, l'économie, l'eau potable, ainsi que l'aérodrome complètent les dépenses réelles de fonctionnement.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2016 PAR FONCTION

(montants en € avec neutralisation des subventions d'équilibre)



	MONTANT	%
ENVIRONNEMENT	13 102 958 €	26,49 %
REVERSEMENT/PÉRÉQUATION	11 153 336 €	22,55 %
TRANSPORTS	5 763 065 €	11,65 %
CONTRIBUTION SIBA	3 867 782 €	7,82 %
SERVICES GÉNÉRAUX	3 288 081 €	6,65 %
SÉCURITÉ INCENDIE	2 546 041 €	5,15 %
ÉDUCATION/ FORMATION	2 466 542 €	4,99 %
SPORT/CULTURE	2 409 810 €	4,87 %
CHARGES FINANCIÈRES	1 938 591 €	3,92 %
PRÉVENTION/SOLIDARITÉ/FAMILLE	1 009 787 €	2,04 %
ÉCONOMIE	776 586 €	1,57 %
AMÉNAGEMENTS URBAINS	486 238 €	0,98 %
AÉRODROME	455 036 €	0,92 %
EAU POTABLE	202 251 €	0,41 %
TOTAL	49 466 104 €	100 %



LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



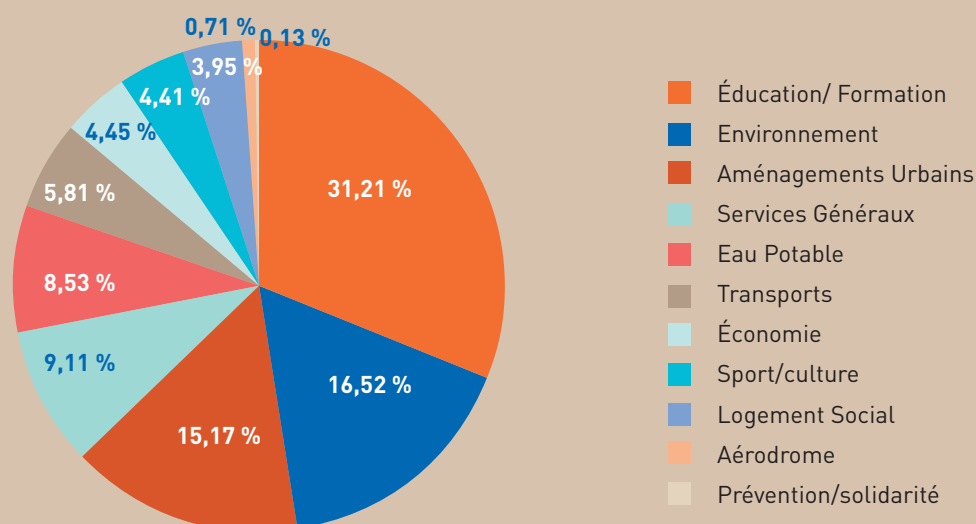
Le classement par fonction des dépenses d'équipement réalisées varie fortement d'un exercice sur l'autre dans la mesure où il dépend des projets financés ou portés, ainsi que du rythme de leur avancement respectif.

L'exercice 2016 a été particulièrement marqué par les travaux réalisés dans le cadre des écoles (5,2 M€), notamment Jules Ferry à Gujan-Mestras (4,3 M€), portant ce secteur en tête des investissements d'équipement, soit presque 1/3 des crédits consommés (31,2 %).

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2016 PAR FONCTION (montants en € avec neutralisation des subventions d'équilibre)



	MONTANT	%
ÉDUCATION/ FORMATION	5 212 051,68 €	31,21 %
ENVIRONNEMENT	2 758 475,65 €	16,52 %
AMÉNAGEMENTS URBAINS	2 533 182,05 €	15,17 %
SERVICES GÉNÉRAUX	1 521 633,70 €	9,11 %
EAU POTABLE	1 423 755,90 €	8,53 %
TRANSPORTS	970 305,71 €	5,81 %
ÉCONOMIE	742 942,53 €	4,45 %
SPORT/CULTURE	736 896,65 €	4,41 %
LOGEMENT SOCIAL	658 900,00 €	3,95 %
AÉRODROME	117 990,24 €	0,71 %
PRÉVENTION/SOLIDARITÉ	21 344,32 €	0,13 %
TOTAL	16 697 478,43 €	100 %



LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



D'un montant cumulé de 7,5 M€, elles sont composées à 78 % d'excédents de fonctionnement, fruit d'une gestion maîtrisée, qui ont été définitivement affectés au financement des déficits d'investissement (intitulé « capitalisation » en comptabilité publique) pour 5,9 M€.

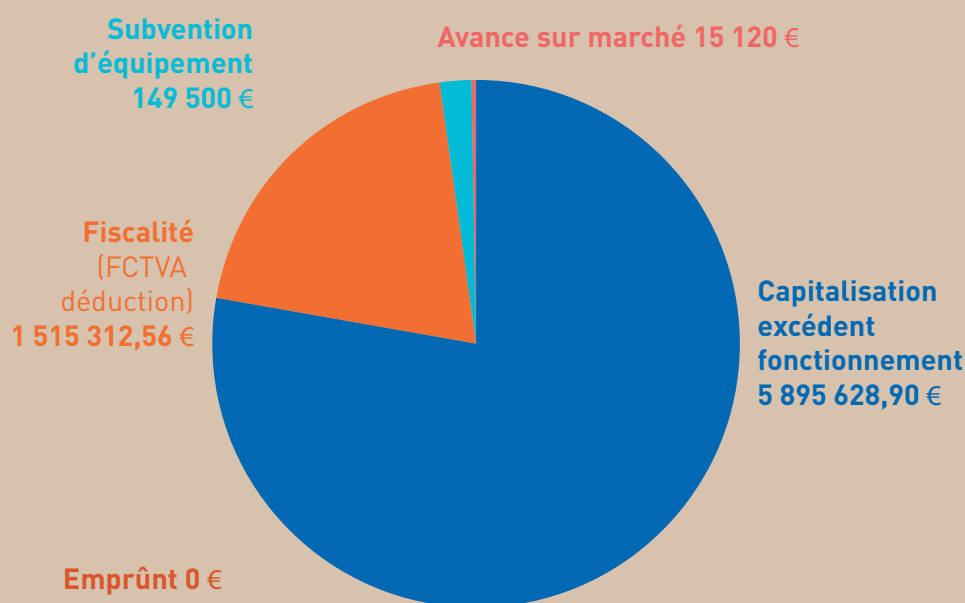
Les reversements de fiscalité (fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, droit à déduction de Taxe sur la Valeur Ajoutée des délégataires de services publics) représentent 20 % de ces recettes réelles d'investissement, soit 1,5 M€.

Le solde est complété par quelques subventions d'équipements versés par des partenaires publics (Région Nouvelle-Aquitaine et Département de la Gironde) pour 150 000 € (soit 2 % des recettes réelles d'investissement enregistrées sur l'année 2016).

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2016 PAR NATURE



	MONTANT	%
CAPITALISATION EXCÉDENT FONCTIONNEMENT	5 895 628,90 €	77,82 %
FISCALITÉ (FCTVA, déduction)	1 515 312,56 €	20,00 %
SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT	149 500,00 €	1,97 %
EMPRUNT	0 €	0 %
AVANCES SUR MARCHÉ	15 120,00 €	0,20 %
TOTAL	7 575 561,46 €	100 %



LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE



LES ACHATS



- Marchés d'approvisionnement en énergies : à l'issue de la procédure mutualisée conduite par le SDEEG, il a été obtenu, auprès du fournisseur GAZ DE BORDEAUX, des prix compétitifs affichant, en ce qui concerne la COBAS, une baisse moyenne de 23,19 % par rapport aux anciens tarifs. Cette nouvelle tarification est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2016.
- Partenariat avec l'UGAP, mis en place en avril 2016, qui permet notamment de réaliser des économies sur l'univers « véhicules » (VL, véhicules utilitaires, BOM, carburants).

LES AFFAIRES JURIDIQUES



- Mise en place d'une revue mensuelle d'actualité juridique pour le comité de direction,
- 17 avis de nature juridique ont été réalisés à la demande des services,
- 12 communications de documents administratifs ont été effectuées par le "représentant CADA",
- 4 dossiers contentieux ont été suivis,
- Près de 25 conventions ont été rédigées ou contrôlées.

LES ASSURANCES



- Dommages aux biens : 5 sinistres,
- Responsabilité civile : 4 sinistres,
- Flotte auto : 29 sinistres,
- Dommage ouvrage : 3 sinistres,
- Expertise : 3 réunions.

Par ailleurs, le marché relatif à l'assurance pour les risques statutaires des personnels de la COBAS venant à échéance au 31/12/2016, ce dernier a fait l'objet d'un renouvellement.

LES ARCHIVES



- 189 boîtes archivées, soit 28 mètres linéaires,
- 274 mètres linéaires d'archives externalisées.

Le service a procédé à 12 recherches d'archives dans le cadre du contrôle effectué par la Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle Aquitaine.

LA DOCUMENTATION



- 268 articles et sommaires scannés et diffusés par la lettre d'information bi-hebdomadaire,
- 14 recherches documentaires thématiques à la demande des services.

LES MARCHÉS PUBLICS

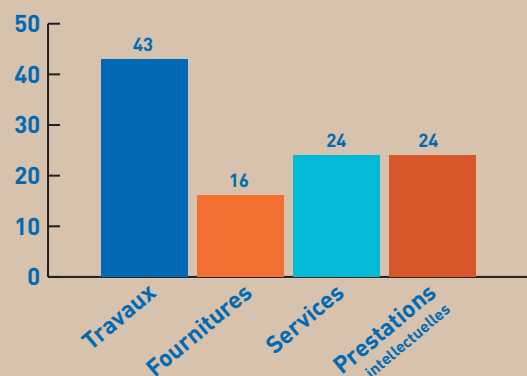


107 marchés ont été conclus en 2016. Parmi eux, les principaux sont :

- la construction du centre technique du Pôle Environnement (5 886 740 € HT),
- la réalisation d'un terrain synthétique de football sur la commune de Gujan-Mestras (941 370 € HT),
- les trois marchés de maîtrise d'œuvre sur concours pour les écoles du Moulleau (Arcachon), du Delta (Le Teich) et Victor Hugo (La Teste-de-Buch), pour un montant global de 979 882 € HT,
- la réalisation d'un réservoir d'eau potable au Teich (616 804 € HT).

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) a été réunie 14 fois et a examiné les projets de rapports d'analyse des offres de 31 procédures.

Répartition des marchés (en nombre)



Il convient d'y ajouter le lancement d'une Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion de la fourrière automobile.

LA GESTION DE L'INFORMATION

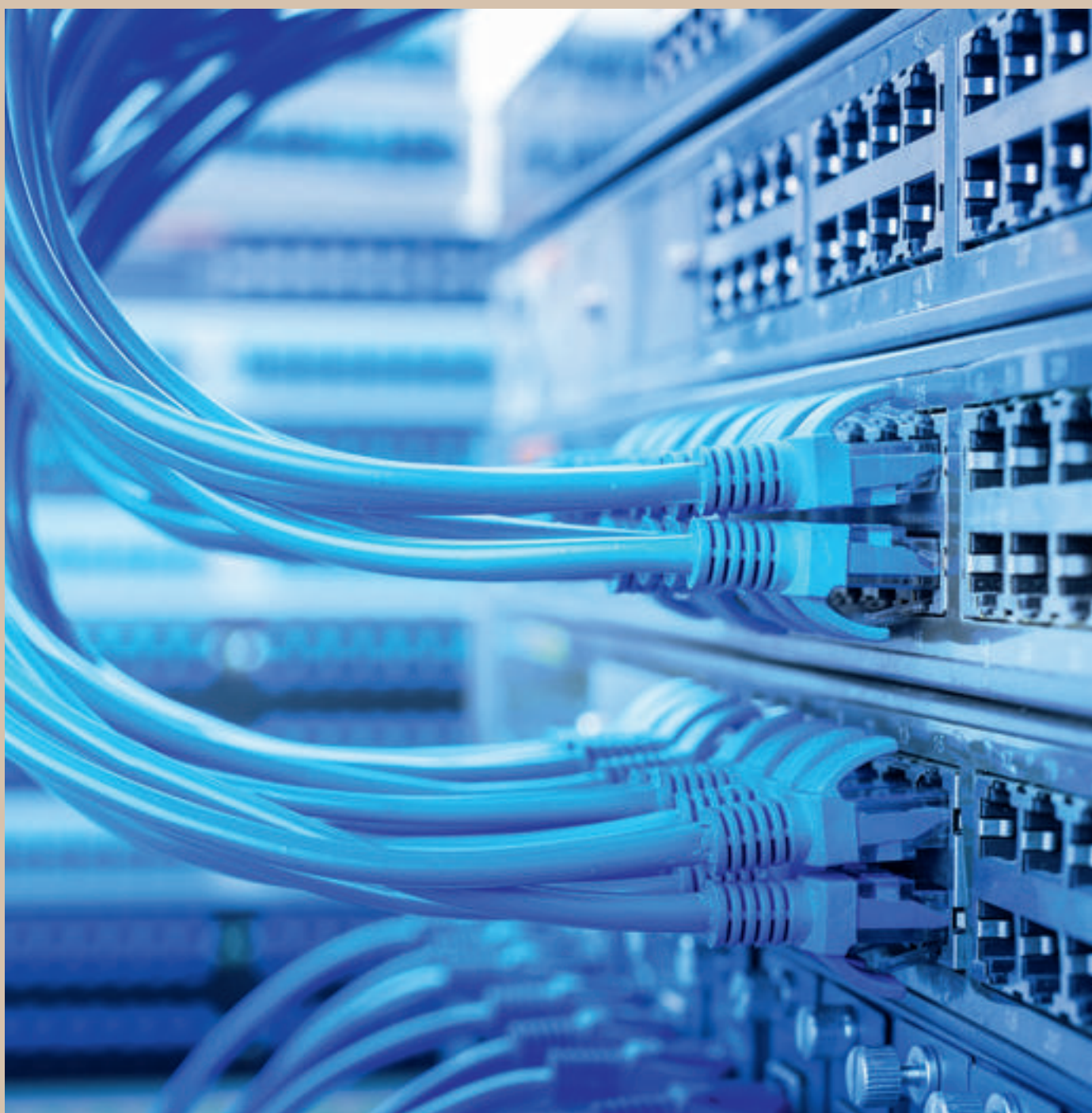


Les principales actions de la COBAS concernant la modernisation de son système d'information sont :

- le déploiement sur le site de BASSIN Formation d'un réseau wifi multi-profiles et multi-utilisateurs,
- la consolidation et la virtualisation complète des serveurs de BASSIN Formation par un hyperviseur haute capacité. Cette consolidation permet à BASSIN Formation de bénéficier d'une nouvelle infrastructure plus performante, souple et surtout évolutive pour ses besoins à venir,

- la mise en place d'un standard téléphonique connecté au réseau de la COBAS sur son centre de loisirs,
- la poursuite de la migration finale des postes utilisateurs XP vers Windows 7 et Windows 10.

Le Système d'Information de la COBAS, bâti sur une architecture multi-sites FON + MPLS, est désormais constitué de 250 PCs, 23 serveurs physiques ou virtuels gérant les différents domaines, 2 NAS de stockage pour une volumétrie globale maximale de 30 To.



COBAS 



Communauté d'Agglomération
Bassin d'Arcachon Sud

www.agglo-cobas.fr

2, allée d'Espagne
33311 Arcachon cedex
Tél. : 05 56 22 33 44
Fax : 05 56 22 33 49

Directeur de la publication :
Marie-Hélène des Esgaulx

Rédaction : Services COBAS

Accompagnement rédactionnel
et conception : Bleu Grizzly

Crédits photos :
Alain Vacheron, Service COBAS,
I-Stock

